

Rédaction et administration
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE : . . . HARbour 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : . . HARbour 124
Rédaction : . . . HARbour 3675
Gérant : . . . HARbour 4897

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef : OMER HEROUX

Vol. XXV — No 128
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste
Edition quotidienne \$ 6.00
CANADA (Sauf Montréal et banlieue)
E.-Unis et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire 2.00
CANADA E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

Un bienfaiteur de la nation

Sir Charles Saunders

La liste des nouveaux décorés contient des noms fort intéressants, et l'on nous permettra d'abord de saluer très respectueusement au passage la Révérende Mère Piché, supérieure générale des Soeurs Grises de Montréal, en qui l'on a sans doute voulu honorer, avec un mérite personnel éminent, toute une congrégation dont les travaux et les sacrifices illustrent plus d'un siècle de notre histoire, et même la multitude des autres religieuses qui, si modestement, font tant de bien.

Deux hommes de science figurent aux premiers rangs de cette liste honorifique: Banting, l'un des découvreurs de l'insuline, et Saunders, le père du blé Marquis. S'il doit y avoir des décorations royales, il n'est pas beaucoup de poitrines où il soit plus à propos de les fixer que sur celle des savants.

Les savants du type de Banting et de Saunders sont des bienfaiteurs de l'humanité, mais il est rare qu'ils reçoivent de leurs contemporains l'hommage qu'ils méritent. Leur oeuvre, la plupart du temps, n'est pas de celles qui suscitent les grandes manifestations, les tapageuses réclames. Si le nom de Banting, dont la presse s'est beaucoup occupée ces dernières années, est familier à un assez vaste public, combien, dans notre partie du pays du moins, connaissent Saunders!

Et pourtant Charles-Edwards Saunders, sir Charles Saunders, comme l'on dira désormais, peut être assimilé aux découvreurs et aux conquérants de terres nouvelles. Il a pratiquement annexé à son pays un domaine nouveau, puisqu'il a inventé un blé qui pouvait mûrir dans une région qui jusque là n'en fournissait point. L'un de ses biographes a pu écrire de quelques grains de blé Marquis produits en 1904, après de multiples expériences: *Ceci était la première récolte de blé Marquis produit au Canada, tout juste le contenu d'une petite enveloppe... En 1916, la récolte du blé Marquis emplissait les plus vastes "élévateurs" du pays. Ses principales caractéristiques étaient son mûrissement hâtif, son grand rendement et sa haute qualité nutritive. La découverte du blé Marquis a révolutionné le commerce mondial du blé... Lors de la crise de 1917, on a dit que le blé Marquis avait, dans une mesure énorme, contribué au soulagement de la cause des Alliés.*

C'est à la découverte, à l'invention du blé Marquis que le nom de sir Charles Saunders restera très probablement attaché; mais le savant, le patient expérimentateur n'a point à son crédit que cette variété nouvelle. On associe son nom à deux ou trois autres découvertes du même genre.

Ce que nous voulions noter surtout, c'est la haute qualité, la très grande valeur des services rendus aux cultivateurs de ce pays par sir Charles Saunders, et le rôle qu'il convient de lui attribuer dans la vie économique du Canada.

Ce créateur de richesse, cet homme par qui des millions de piastres sont tombés dans le gousset des cultivateurs de l'Ouest, activant ensuite toute notre vie économique, était un simple fonctionnaire qui, son oeuvre féconde achevée, prit tranquillement sa retraite avec une modeste pension. Disons à l'honneur du pays qu'on finit par s'aviser qu'on lui devait davantage et par lui faire, au nom de la nation, un substantiel cadeau.

Sir Charles Saunders est un artiste, passionné de musique (l'on crut d'abord que ce serait dans ce domaine qu'il ferait sa carrière), et un écrivain... français. Oui, cet Anglo-Canadien a cultivé et aimé notre langue au point de la choisir comme moyen d'expression publique de sa pensée.

Ceci, l'on en conviendra, n'est pas encore, en notre pays, chose banale, et ne diminue point le plaisir avec lequel nous applaudissons, des deux mains, au juste hommage qui couronne la carrière de ce grand Canadien.

Omer HEROUX

Portrait

Le distrait

Assis sur une balle de savon, le distrait s'enlève au gré de ses pensées en oubliant et les gens et les choses de son entourage. Involontairement le comédien de la famille, il semble incoercible. On raconte mille et une histoires de distractions à peine vraisemblables, mais pour croire à leur authenticité, il faut vivre sous le même toit qu'une personne distrait et être ainsi témoin de tous les "contresens" qu'elle peut dire ou faire sans le réaliser. Elle ne cesse de se tendre des pièges et se donne un mal incroyable par sa faute. Le distrait, généralement très bien doué, ne se trompe pas dans les détails faciles et usuels, dont il n'a jamais pris l'habitude, qu'il contrefait de manière à provoquer un rire bien légitime. Le matin, en se levant, il continue, debout, un rêve inachevé et se sert machinalement de pâte à barbe pour se brosser les dents, de gargarisme pour liser ses cheveux; il cherche ses effets dispersés sur toutes les chaises de la chambre et finit, sans s'en douter, par chausser un soulier brun et un soulier noir. De toute sa vie il n'a attiré tant de regards curieux que ce jour-là. On dédaigne sa figure pour observer ses pieds et il se demande à quoi attribuer sa popularité aussi saugrenue. Le soir, de retour au foyer, il raconte l'événement à sa femme qui s'aperçoit de l'erreur et la lui fait remarquer en riant aux éclats: "Tu ne changeras donc jamais, Joseph!" lui dit-elle.

Mais c'est à table qu'il est le plus comique. Trop absorbé par ses affaires pour trouver et prononcer le nom du mets ou du condiment qu'il désire, il regarde obstinément dans une direction et sans broncher il attend qu'on le devine. Est-ce de la salade, du pain ou du beurre? Quelqu'un lui en donne mais il en a déjà dans son assiette... Il s'écroule deux fois sur le sol, met le couvercle du sucrier sur sa tasse, poivre son dessert. Peu gourmand, il a bon appétit et digère chaque bouchée du menu. Lui présenterait-on des cailloux en sauce qu'il en mangerait et esquisserait même de les croquer, persuadé de leur saveur, puisqu'on lui en offre. Différents sujets de con-

La morale d'un incident

La partialité d'un juge — Les cultivateurs peuvent-ils se fier à la Commission des Services publics pour obtenir l'électrification des fermes?

Mis en cause dans un récent incident, notre collaborateur, M. Albert Rioux, nous écrit:

Nous résumons l'incident d'après les journaux de la semaine dernière. Un cultivateur de Sainte-Ange-de-Laval se présentait, le 28 mai, devant M. Adrien Beaudry, président de la Commission des Services publics, pour lui demander d'obliger "la Shawinigan Water and Power" à desservir un rang de cette paroisse. Vingt-deux cultivateurs forment ce rang et, sur ce nombre, une dizaine ont signé une requête pour obtenir l'électricité.

M. Arthur Gélinas, qui se faisait l'interprète des cultivateurs, a déclaré que la Shawinigan avait fait de gros profits au dernier et qu'elle se devait de donner du service. M. Beaudry lui répondit, d'après le *Novelliste* des Trois-Rivières et plusieurs quotidiens de Montréal et de Québec (29 mai): "Vous, les cultivateurs, vous ne devriez pas vous laisser bernier par des gens comme Bouchard (le président de l'Assemblée législative et maire de Saint-Hyacinthe) ou Rioux (le président de l'Union Catholique des Cultivateurs) qui ne connaissent rien dans l'électricité. Ce ne sont pas eux qui iront porter l'électricité à vos maisons pour rien".

Le lendemain, M. Beaudry prétendit, dans une déclaration aux journaux, n'avoir jamais tenu ces propos: "Je n'ai pas dit et je n'ai jamais pensé que MM. Bouchard et Rioux "bernaient" les cultivateurs. Je n'ai pas dit, non plus, qu'ils ne connaissent rien dans l'électricité. La remarque que j'ai faite sur ceux qui discutent cette question sans savoir ne s'applique ni à l'un ni à l'autre de ces messieurs. Au contraire, je sais que leurs opinions, à tous les deux, sont sérieuses et méritent d'être pesées avec soin quand il y a lieu de le faire".

De passage aux Trois-Rivières, des témoins nous affirmèrent avoir entendu de leurs oreilles les paroles attribuées à M. Beaudry par les journaux. Nous assistâmes à une réunion avec le notaire Wilfrid Guérin; un ami nous conduisit chez les cultivateurs auxquels s'adressait M. Beaudry; ils nous montrèrent la déclaration et l'affidavit suivants: "Je, soussigné, Arthur Gélinas, cultivateur, domicilié à Sainte-Ange-de-Laval, déclare solennellement:—

"1. Le rapport de l'Action Catholique sur ce qu'a dit M. Beaudry aux Trois-Rivières à propos d'électricité est exact, excepté que M. Beaudry n'a pas dit aux cultivateurs de ne pas se laisser "berner", mais "bourrer".

"2. M. Beaudry a ajouté: "Qui ne connaît rien dans l'électricité" (en parlant de M. Bouchard et de M. Rioux).

"3. M. Beaudry a dit aussi, en parlant de M. Bouchard et de M. Rioux: "Ce ne sont pas ces gens-là qui iront vous porter l'électricité à vos maisons (ou chez vous) pour rien".

"Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment, en vertu de la Loi de la preuve au Canada.

"Et j'ai signé à Sainte-Ange-de-Laval, le deux juin mil neuf cent trente-quatre (1934).

(Signé) Arthur GELINAS, notaire, à Sainte-Ange-de-Laval, le deux juin mil neuf cent trente-quatre (1934).

(Signé) Wilfrid GUERIN, notaire, (Certifié conforme). "Je, soussigné, Alphonse DESHAIES, entrepreneur-électricien, domicilié au village de Bécancour:—

"Après serment prêté sur les saints évangiles, entre les mains du notaire soussigné, déclare ce qui suit strictement conforme à la vérité:—

"1. J'ai pris connaissance de la déclaration solennelle de M. Arthur Gélinas, à propos de l'électricité et de M. Beaudry, signée à Sainte-Ange-de-Laval, le deux juin mil neuf cent trente-quatre.

"2. Tout ce que M. Gélinas dit dans cette déclaration est vrai.

"Et j'ai signé à Bécancour, ce deux juin mil neuf cent trente quatre.

(Signé) Alphonse DESHAIES, "ASSERMENTÉ" devant moi, notaire, à Bécancour, le deux juin mil neuf cent trente-quatre (1934).

(Signé) Wilfrid GUERIN, notaire, (Certifié conforme). Première conclusion qui saute aux yeux: M. Beaudry n'a pas reculé devant le mensonge pour ravalier sa sortie intempestive.

Deuxième conclusion: toucher aux tristes, c'est attaquer M. Beaudry: quand on met le pied sur la queue d'un chien c'est... la queue du chien qui répond.

Nous avons discuté le problème de l'électrification rurale avec toute la modération possible. Nous n'avons jamais attaqué ni même nommé le président de la Commission des Services publics.

Nous avons insisté sur la nécessité de l'électrification rurale pour embellir la vie sur la ferme, dimi-

nuer le coût de la production agricole, faire surgir par toute la province une foule d'industries nouvelles.

Quels services l'électricité pourrait rendre, par exemple, en industrie laitière?

Ainsi, en Nouvelle-Zélande, 90% des vaches sont traitées à la machine. Tous les producteurs de lait sont obligés par la loi d'avoir sur leur ferme un système de réfrigération. La glace naturelle étant rare en Nouvelle-Zélande, on se sert de l'électricité pour produire du froid artificiel. C'est grâce à l'emploi méthodique de la réfrigération que les produits laitiers néo-zélandais se classent au premier rang sur les marchés étrangers. Pour faire de l'industrie payante, nous sommes moins favorisés que nos concurrents au point de vue climat et richesse du sol; mais nous sommes beaucoup mieux pourvus de ressources hydrauliques permettant de produire l'électricité à un coût de revient excessivement bas. Qu'importe, si l'électricité qu'ils produisent n'est pas pour les agriculteurs!

Non seulement le courant électrique est vendu trop cher aux cultivateurs, mais nos compagnies ne sont pas outillées pour électrifier les fermes. La clientèle agricole ne les intéresse pas et M. Beaudry semble être président de la Commission des Services publics pour protéger les monopoles.

Quand on prouve qu'il ne faut pas compter sur les compagnies privées pour électrifier les campagnes, c'est M. Beaudry qui répond.

Troisième conclusion. M. Beaudry a réussi à discréditer l'organisme qu'il préside.

La Commission des services publics exerce des fonctions judiciaires. Elle joue le rôle d'arbitre entre les utilités publiques et les consommateurs. D'après M. Adrien Beaudry lui-même, les services publics attirent presque toujours des monopoles, la Commission doit protéger le consommateur contre des prix exagérés; elle doit assurer le service de l'utilité publique à tout le monde possible sans négliger la qualité et la sécurité (Conférence de M. Beaudry au Cercle universitaire, 25 février 1933).

Or, M. Beaudry, président d'un tribunal qui rend des jugements sans appel, s'est fait en plusieurs circonstances le défenseur des trusts. Quelle justice les consommateurs peuvent-ils attendre d'un tel juge?

Dans la conférence que nous venons de citer, il essayait de prouver que nous ne payions pas l'électricité plus cher que les consommateurs de l'Ontario. Il reprenait cette phrase aux Trois-Rivières pour les cultivateurs de Sainte-Ange-de-Laval: "Or, le même jour, son supérieur, M. Honoré Mercier, le ministre responsable de nos pouvoirs hydro-électriques, affirmait dans une causerie devant la Chambre de commerce de Saint-Jean, qu'on paie un peu trop cher l'électricité dans Québec".

Cependant, le ministre ajoutait qu'il hésiterait à étatiser l'électricité dans Québec pour créer une commission comme l'Hydro de la province d'Ontario. Mais les cultivateurs sont mieux traités par l'Hydro que par M. Beaudry.

Albert RIOUX

Carnet d'un grincheux

Qui reprochera, ces jours-ci, à Jacques Cartier de n'avoir pas découvert le Canada en Floride?

Un quotidien vient d'écrire M. J. H. Gundy directeur à la *Sauvegarde*. Elle n'en a rien su... parce que la nouvelle est fautive.

Singulier pays que le nôtre, où l'été est chaud et l'hiver, froid. Ce serait sans doute mieux si nous y gelotissions l'été, pour y rôti l'hiver.

Est-ce que M. Rhodes ne devrait pas inclure dans son budget supplémentaire une prime pour les cinq petits Dionnes? demande le *Journal d'Ottawa*. On ne voit pas bien les chefs de familles nombrueuses que sont MM. Bennett et King s'y opposer.

De deux maux, choisissez le moindre, conseille-t-on. Ce qui veut dire qu'il serait préférable d'importer du charbon allemand ou russe, plutôt que de continuer à nous laisser exploiter par le trust Webster, de plus en plus cynique.

Des bouchers peu scrupuleux mettent de l'eau dans la viande, pour la vendre au prix de la viande. Les financiers qui ont fait le coup des abattoirs Burns paraissent en avoir trempé les valeurs dans l'océan.

PAMPHILE

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyage, passeports, etc. — Service complet — Le DEVOIR-VOYAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphone: HA-1241.

L'INFORMATION DE DERNIERE HEURE

IMPORTANTES NOMINATIONS

Bloc-notes

Journalistes

Il se présente assez souvent dans les rédactions des jeunes gens désireux de faire du journalisme. D'ordinaire, celui qui les reçoit s'enquiert de leurs études, de leur formation, de leur préparation et de leurs aptitudes à ce métier exigeant, dur et parfois, souvent même ingrat, mais si passionnant, quand on l'aime et qu'on y est vraiment à sa place. Les jeunes candidats reçoivent d'abord, et presque toujours, une réponse dilatoire. Car il n'y a pas souvent de places vacantes dans les rédactions, si pénible soit la vie du journaliste. Ces jeunes gens devront laisser leur adresse, ou repasser si le secrétaire de la rédaction ou la direction les juge aptes à tenter le journalisme. Car il y en a chez eux qui pourront débiter bien, mais ne sauront pas longtemps tenir le coup, si d'autres, dont les débuts sont lents, font à la longue de fort bons journalistes et des rédacteurs convenables. Par contre, ceux qui se disent très calés en anglais, en français, en lettres, en philosophie, d'une culture poussée, font souvent de piètres candidats; et celui qui les accueille ne peut se défendre ou de vouloir leur céder sa place, à eux qui en savent si long, ou de quelque scepticisme, à les voir si remplis d'eux-mêmes, de leur science superficielle, d'une assurance qu'il n'y a pas la moindre parcelle de modestie. Si jeunes et si forts, il ne leur viendra jamais à l'esprit qu'ils puissent dorénavant apprendre quoi que ce soit. La prétention et le pédantisme excluent toute chance de progrès et de développement intellectuels. Pareils prodiges aux connaissances encyclopédiques, si on les en croit, auront tôt fait de se casser le cou dans le journalisme, ou, s'il faut de l'assurance et de l'initiative, il est nécessaire de se dire aussi tout le temps qu'on y peut toujours apprendre quelque chose que l'on ne sait pas encore. La vie du journaliste se charge de le lui enseigner, du reste. Pour ce qui est des gens qui veulent aborder, à trente-cinq ou quarante ans même, le journalisme, et qui n'ont réussi jusque là à rien, c'est par exception qu'ils peuvent s'y faire une carrière; la plupart y échouent aussi peu à leur place qu'ils l'ont été ailleurs. Le journalisme n'est pas une occupation quelconque, où réussissent des gens qui ont échoué partout où ils ont d'abord passé. Un ignorant, un prétentieux, un malappris, un esprit superficiel ont tôt fait d'y afficher leur absence de formation et leur inaptitude, aux yeux de leurs chefs, de leurs camarades et du public qui les lit, — et préfère ne plus avoir à les lire.

De l'un à l'autre

Un quotidien anglo-canadien, qui n'est pas de Toronto, s'amuse aux dépens de cette ville, à la suite de l'incident de la visite du gouverneur général, dont le *Star* et le *Telegram* de là-bas se sont indignés. L'explication est simple, dit le journal frondeur. On oublie que Mary Pickford est de Toronto, — ce qui n'a pas empêché de demander \$10,000 à cette ville pour y paraître à l'exposition du centenaire, — et que le peuple de Toronto la considère comme une de ses gloires, bien qu'elle ait quitté la ville dès son enfance, pour aller faire sa carrière ailleurs. Taquiner le maire de Toronto au sujet de la réception enthousiaste faite par le conseil municipal à cette actrice, quel crime! "C'est une de ces choses qui ne se font pas à Toronto", dit le journal; il s'explique fort bien que le gouverneur, las d'attendre le bon plaisir du maire l'ayant invité pour faire de la publicité à l'exposition, ait manifesté un tant soit peu d'humeur à M. Stewart. Pickford est tabou, — et la patience du maire aussi. On a jusqu'ici entendu les versions du *Star* et du *Telegram* dont le loyalisme à Mary prime le loyalisme envers le gouverneur. "Des empiristes ont croulé pour moins que cela", dit sentencieusement le *Star*. Ce qui prouve qu'à Toronto l'on n'a pas appris à sourire mieux que lord Bessborough.

G. P.

Mgr Chaumont, vicaire général; Mgr Piette, curé de Maisonneuve; M. l'abbé O. Maurault, P.S.S., recteur de l'Université de Montréal

M. l'abbé Joseph-Conrad Chaumont, actuellement curé de la paroisse du T.-S.-N. de Jésus, à Maisonneuve, remplacera Mgr Forget au poste de vicaire général et de directeur diocésain de l'action catholique. Cette nouvelle sera annoncée officiellement sous peu.

Mgr Chaumont entrera en fonctions au mois de juillet prochain.

Mgr Chaumont est né le 6 janvier 1875. Il a fait ses études au Petit Séminaire de Sainte-Thérèse, au Grand Séminaire de Montréal, puis à Rome, où il a obtenu les titres de docteur en philosophie et en théologie. Il a été ordonné en 1898. Il professa la philosophie au Petit Séminaire de Sainte-Thérèse, dont il devint plus tard le supérieur. A son départ du collège, il eut la direction pendant peu de temps de l'Ecole normale de Saint-Jérôme. Il passa de là à la cure de Maisonneuve qu'il a occupée depuis.

Son frère, M. l'abbé D.-C. Chaumont, est vice-supérieur du séminaire des missions étrangères.

On dit dans les cercles ecclésiastiques (nous publions sous toute réserve cette nouvelle, qui n'est pas officielle) que le successeur de M. l'abbé Chaumont sera Mgr Piette, actuellement recteur de l'Université de Montréal. Mgr Piette aurait manifesté le désir de prendre sa retraite.

Mgr Piette serait remplacé à l'Université par M. l'abbé Olivier Maurault, P.S.S., supérieur de l'externat classique Grasset et auteur très estimé.

\$39,000,000 de travaux de chômage

Le gouvernement fédéral les défrayera à même le profit réalisé par la Banque Centrale sur l'achat forcé de l'or des banques privées — Ecart de presque de quinze dollars l'once

OTTAWA, 5. — (D.N.C.) — Un banquier de passage dans la capitale a expliqué à un groupe de journalistes comment le gouvernement s'y prendra pour financer sans emprunt les travaux de chômage. "La-dedans, dit-il, pas de magie, ni noir ni blanc. Entre le prix auquel la Banque centrale paie le métal jaune et le prix auquel il se vend, il y a un écart de quelque quinze dollars l'once. La banque fera donc de la sorte un bénéfice de \$39,000,000. Cela lui permettra d'émettre autant de papier-monnaie que si elle avait payé l'or \$35.00 l'once. C'est à même ce papier, représentant une opération heureuse pour l'Etat, que seront financés les travaux de chômage fédéraux".

On a mentionné le chiffre de millions comme la partie de ces travaux de chômage devant être octroyée à la ville de Montréal. D'après des renseignements pris à source sûre, le total pour Montréal n'atteindra pas cinq millions.

Pour les agriculteurs

Deux nouvelles lois de M. Bennett

L'une pour éviter le recours à la loi de faillite, l'autre pour accroître les moyens d'emprunter sur biens-fonds — M. King approuve le principe des nouveaux bills — M. Mercier et le petit propriétaire urbain — La juridiction provinciale

LA CHAMBRE TRAVAILLE A FINIR LA SESSION

(Par EMILE BENOIST)

Ottawa, 5. — Le gouvernement vient de soumettre à la Chambre des Communes deux mesures qui sont de la plus haute importance pour la classe agricole. L'une a pour objet de faciliter des compromis et des arrangements entre les cultivateurs et leurs créanciers, sans avoir recours à la loi des faillites; l'autre modifie la loi du prêt agricole, de façon à ce que le cultivateur dont la terre est déjà hypothéquée puisse obtenir encore du crédit en s'adressant à la Commission du prêt agricole. Celle-ci pourra avancer jusqu'à \$7,500 dans un cas particulier et il lui sera loisible d'accepter en garantie des biens non seulement immobiliers mais mobiliers. Le taux de l'intérêt sur les nouveaux prêts ne sera pas de plus de sept p. c. Quant à la réduction du taux de l'intérêt sur les prêts anciens le premier ministre ne considère pas qu'elle soit possible.

M. Mackenzie King, le leader libéral, et M. C. C. Coote, au nom des députés de l'extrême gauche, ont approuvé le principe des deux mesures. M. Mackenzie King craint cependant qu'elles ne donnent lieu à des conflits de juridiction entre l'autorité fédérale et les autorités provinciales.

Le député libéral de la circonscription montréalaise de Saint-Henri, M. Paul Mercier, a fait une suggestion fort intéressante mais que le gouvernement n'a malheureusement pas voulu accepter. M. Mercier voudrait que des avantages du même genre fussent accordés aux petits propriétaires urbains qui se trouvent en danger d'être dépossédés parce qu'ils ne peuvent payer leurs taxes municipales ni rencontrer leurs obligations hypothécaires.

De l'avis du premier ministre, c'est aux autorités provinciales qu'il appartient de secourir les petits propriétaires urbains. Les provinces ont déjà fait quelque chose dans ce sens en adoptant des mesures moratoires pour empêcher des procédures en foreclosure. Comme question de fait, ce sont les provinces seules qui ont juridiction en matière civile et c'est à elles qu'il appartient d'intervenir en l'occurrence.

Le gouvernement se porte au secours des agriculteurs parce qu'il s'agit d'une question nationale et de première importance: garder les terriens sur la terre et les mettre en état de produire de nouvelles richesses.

Le débat d'hier s'est fait non pas

sur les bills mêmes mais sur des résolutions budgétaires qui y affèrent. Les deux résolutions se lisent comme suit:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour faciliter les compromis et les concordats entre les cultivateurs et leurs créanciers, pour prescrire la nomination de receveurs officiels et pour instituer des bureaux provinciaux de révision et fixer leur rémunération.

Qu'il y a lieu de modifier la loi du prêt agricole canadien (S.R.C., c. 66) pour faciliter les prêts aux cultivateurs, en augmenter le chiffre ou donner des délais, pour autoriser le ministre des finances à acheter des obligations nouvelles émises par l'Etat, et pour prescrire des avances supplémentaires par la Commission.

Une fois les résolutions votées, après des débats prolongés comme de raison, le gouvernement a fait distribuer les bills et les a présentés en première lecture.

Pour éviter la loi des faillites

Le premier de ces deux bills, d'après des notes explicatives qui l'accompagnent, a pour objet de prescrire des mesures et des procédures simples et peu coûteuses en vertu desquelles les cultivateurs qui sont incapables de remplir leurs obligations au fur et à mesure de leur échéance peuvent proposer à leurs créanciers un concordat, une prorogation de délai, ou un projet de traité concernant leurs affaires, et de manière à réduire les frais de ces procédures. Il prescrit de plus que si le débiteur et les créanciers, après avoir considéré pareille proposition, ont été incapables d'en venir à une entente, une commission de révision établie par le gouverneur en conseil, composée d'un juge d'un Cour supérieure et de représentants du débiteur et des créanciers, peut formuler une proposition fondée sur la capacité présente et future du débiteur de payer, et sur la valeur productive de sa ferme et cette proposition, après que le débiteur et les créanciers l'ont prise en considération, peut être confirmée par la commission de révision. Par suite de cette confirmation, la proposition devient obligatoire.

Le bill comprend encore cette autre disposition que, lorsque le taux d'intérêt sur une dette hypothécaire excède sept pour cent, le débiteur hypothécaire peut offrir le principal et l'intérêt plus trois au-

(Suite à la page 2)

Une note de la Grande-Bretagne

Londres avertit Washington que la Grande-Bretagne estime nécessaire de différer le paiement du prochain terme de la dette de guerre britannique envers les Etats-Unis, paiement qui échoit le 15.

Washington, 5 (S. P. A.). — La Grande-Bretagne a annoncé, dans une note, qu'elle estime nécessaire de différer le paiement du prochain terme de la dette de guerre britannique envers les Etats-Unis, paiement qui échoit le 15. En substance, elle motive ainsi sa décision: L'arrangement en vigueur en matière de dettes de guerre impose au peuple de la Grande-Bretagne un fardeau excessif, inéquitable si l'on tient compte du régime accordé à d'autres pays.

Les statistiques montrent que les paiements que la Grande-Bretagne a effectués (\$2,025,000,000) sont trois fois plus considérables que la somme des paiements de tous les autres débiteurs (\$678,500,000). La Grande-Bretagne a versé aux Etats-Unis tout ce qu'elle a recouvré tant en matière de créances de guerre qu'au chapitre des réparations.

Les Etats-Unis ont prêté 10 milliards 500 millions et ont recouvré 2 milliards 703 millions. La Grande-Bretagne, dont la population est le tiers de celle des Etats-Unis, doit porter le poids de prêts qu'elle a consentis à des alliés, prêts qui forment la somme de 7 milliards 800 millions.

Pour rembourser complètement les Etats-Unis, la Grande-Bretagne devrait exiger de ses propres débiteurs un remboursement intégral. Ce serait rétablir la situation qui a été l'une des principales causes de la crise économique mondiale. Ce serait neutraliser indéfiniment les facteurs de reprise mondiale des affaires.

L'amélioration budgétaire que la Grande-Bretagne a obtenue résulte uniquement des sacrifices extraordinaires que son peuple s'est imposés. Depuis la guerre, le peuple britannique porte une dette qui s'élève à 850 dollars par tête. Un cinquième de cette dette résulte de prêts à des alliés. Pour équilibrer le budget, il a fallu réduire les dépenses et augmenter les impôts. Durant 15 ans, le peuple britannique paie des impôts supérieurs à tous ceux que paie le peuple des Etats-Unis. En Grande-Bretagne, les impôts absorbent environ un quart des ressources du pays. A ces impôts, il faut ajouter la conversion de 1932, dans laquelle le dernier budget eût été déficitaire. La conversion a permis au gouvernement britannique d'atténuer les sacrifices imposés en 1931, d'abolir la diminution appliquée aux allocations de chômage. Refuser d'alléger ainsi le fardeau du peuple britannique afin de rembourser les Etats-Unis, tout en suspendant le recouvrement des créances de guerre britanniques, eût été une injustice sociale.

Du reste, c'est indirectement que l'équilibre budgétaire touche à la question des dettes de guerre. Le remboursement de ces dettes intergouvernementales est en corrélation avec la balance commerciale.

En définitive, il faut que le gouvernement des Etats-Unis accepte des marchandises et des services, qu'il change du tout au tout sa balance commerciale favorable.

La question de la dette britannique n'est qu'un élément de la vaste question des dettes de guerre. Debitrice des Etats-Unis, la Grande-Bretagne est créancière de la France, de l'Italie et d'autres anciens alliés.

Ces débiteurs sont, comme la Grande-Bretagne, créanciers de l'Allemagne. Les dettes de guerre diffèrent radicalement des emprunts commerciaux. Elles sont stériles et ne s'amortissent pas automatiquement. Les déplacements de capitaux qu'elles entraînent entraînent les affaires internationales.

Le gouvernement Hoover avait admis cela lorsqu'il établit le moratoire de 1931. Mais ce moratoire introduisait un élément nouveau dans le problème des dettes intergouvernementales: il rendait impossible la reprise des réparations et des dettes de guerre.

La réduction des réparations opérée à Lausanne fut subordonnée à une entente pour la révision des dettes de guerre.

Si le gouvernement britannique a versé un acompte en décembre 1932, c'est parce que, faute de temps, on n'avait pas pu régler la question des dettes de guerre et c'est aussi parce que les Etats-Unis avaient laissé entendre que cela facilitait l'étude de la question.

Deux séries d'entretiens ont eu lieu. Il n'a pas été possible de s'entendre à cause de l'état des affaires mondiales. Le président a exprimé l'opinion qu'un acompte vaudrait à la Grande-Bretagne de n'être pas considérée comme ayant manqué à ses obligations. La Grande-Bretagne entendait verser encore un acompte le 15 de ce mois. Mais une loi adoptée récemment empêche le président de lui donner l'assurance qu'elle ne serait pas considérée comme ayant manqué à ses obligations. Elle se voit donc devant cette alternative: acquiescer toute la somme payable le 15, soit 262 millions de dollars, ou suspendre tout paiement jusqu'à ce que la question des dettes de guerre soit réglée. A son grand regret, elle ne peut pas poser un acte qui la mettrait dans l'obligation d'exiger de ses débiteurs qu'ils la remboursent. Elle désire toutefois reconnaître ses obligations et elle est prête à débattre la question des dettes de guerre.

Le président croit que cela pourra donner des résultats.

"Jeanne-Mance"

(par Marie-Claire DAVELUY)

"Voici une excellente monographie. L'auteur a voulu fixer de façon définitive les traits de son héroïne et elle y a réussi. Elle a fait un ouvrage qui restera. Aucun historien de l'ayenir ne pourra l'ignorer."

"L'auteur a pris la manière sobre et concise de l'historien. Rien de sec pourtant. De la vie, de l'émotion, un souci constant d'adapter le récit aux événements qui se déroulent."

"Somme toute, peu de biographies parues chez nous neurent être comparées à celle-ci. C'est un volume que toute bibliothèque canadienne, publique ou privée, devrait posséder."

M. Ceslas FOREST, O.P.

L'ouvrage de Mlle Daveluy est en vente, au prix de \$2.00 l'unité, aux Editions Albert Levesque, et dans toutes les librairies bien assorties.

Les conventions collectives du travail

La Gazette officielle de Québec, publie un avis du ministre provincial du travail, au sujet des déclarations du port de Montréal. Ces derniers ont passé une entente avec leurs patrons et demandent l'application de la loi sur les conventions collectives du travail.

Le ministre du travail publie un avis convoquant les intéressés à faire valoir leur point de vue, d'ici trente jours.

Une entente similaire a été conclue entre les *Builders' Exchange* et le *Conseil des métiers de la construction de Montréal*, et l'avis envoyé au ministère du Travail. Ce dernier n'en a pas encore donné avis dans la Gazette officielle.

Nouveautés canadiennes

CHACUN VOLUME, 75c FRANCO. TROIS FEMMES, roman par Alphonse Loiseau, format bibliothèque, 186 pages.

MEDAILLES DE GIRE, poèmes par Jeanne Grisé, format bibliothèque, 155 pages.

IL ETAIT UNE FOIS... contes par Fadette, format bibliothèque, 155 pages.

LA TRAGEDIE DU DNIESTER, drame en quatre actes, par le R. R. Paul Humpert.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR.

Les Ligues du Sacré-Coeur

25,000 jeunes gens et garçons prendront part à la procession — Sanctuaire de 1,500 enfants

Le ralliement du 10 juin au Stadium de la rue Delormier, organisé par les Ligues du Sacré-Coeur pour clôturer leur Congrès, ne groupera pas seulement les hommes des paroisses de l'Est de Montréal et les importantes délégations de l'Ouest. Les jeunes y seront par milliers, apportant au Sacré-Coeur, déjà glorifié par leurs aînés, les hommages pieux et enthousiastes de tous les collèges, écoles et associations de jeunes gens de la ville.

Le ralliement des écoliers se fera vers 3 h. 15 aux abords du Stadium et dans les rues voisines, d'où, à 3 h. 30 précises ils prendront la tête de l'imposante procession qui se déroulera depuis le Stadium jusqu'à un reposoir dressé dans le parc LaFontaine. Pour ouvrir la marche, 1000 Eclaireurs canadiens-français, suivis par les Croisés en costume et les Cadets du Sacré-Coeur, des écoles, groupés par communauté dans l'ordre suivant: FF. du Sacré-Coeur, FF. de Saint-Gabriel, FF. Maristes, Cleres de St-Viateur, écoles dirigées par les maîtres laïcs, Religieux de Sainte-Croix, FF. de l'Instruction chrétienne, FF. des Ecoles Chrétiennes, FF. de la Charité. Les cadets des grandes écoles, en costumes et avec fanfare prendront part à la procession. Puis les collèges classiques, l'A. C. J. C., la J. O. C., l'A. C. F. des Aveugles.

Plus près du Saint-Sacrement, nouveau groupe de jeunes: les jardins de l'enfance de la Providence, 300 petits pages d'honneur, 1200 enfants de chœur en soutanes rouges et blanches. Même aux plus beaux jours de ses succès apostoliques, Notre-Seigneur n'aurait jamais vu autour de lui autant de ces enfants dont il disait avec amour: laissez-les venir à moi.

Félicitons les communautés enseignantes de leur collaboration dévouée et apostolique, qui seule rend possibles ces splendides hommages publics et solennels, rendus par notre jeunesse au Sacré-Coeur. A la Commission des Ecoles catholiques de Montréal ne reviendra pas une moindre part de mérite dans le succès qu'il est permis d'augurer pour la grande manifestation religieuse du 10 juin. M. Manning, directeur général des études, et M. Louis Lecomte, inspecteur, en ont fait tous deux leur affaire et ne ménagent pas leur peine pour en assurer la réussite.

La direction des Ligues du Sacré-Coeur

"Avec ma vie"

Par LUCIEN RAINIER — POEMES (Ouvrage couronné par l'Académie française)

"Bien des poètes, notamment les symbolistes, nous ont donné de leurs sentiments le rythme et les sons de l'envol musical. Moins intensément, je crois, que Lucien Rainier."

"Je ne puis que louer Lucien Rainier pour l'excellente leçon de discipline prosodique que toutes ces pages constituent". (Albert Pelletier, *Egrappages*)

"... poète délicieux..." (Maurice Hébert).

Ce volume ne sera pas réédité. Il reste quelques rares exemplaires à \$1.00 franco.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

Pour les agriculteurs

(Suite de la première page)

tres mois d'intérêt au lieu d'avis, et dans la suite aucun intérêt n'est payable à l'égard de ladite hypothèque à un taux supérieur à cinq pour cent.

Depuis quelques années, dit le premier ministre, le pouvoir d'achat de la classe agricole a considérablement diminué par suite de l'avisement des prix des produits. Les agriculteurs ont toutes les peines du monde à rencontrer leurs obligations. D'après le recensement de 1931, les dettes hypothécaires rurales se totalisaient à \$726,000,000. Ces prêts avaient été consentis par des compagnies financières, des compagnies d'assurance et par des particuliers. Les compagnies financières empruntent généralement sur obligations, à cinq pour cent, et elles prêtent à des taux variant de 6 à 8 1/2 %.

Le gouvernement a pris l'initiative d'une conférence de tous ces créanciers hypothécaires et il a suggéré que l'on fournisse à l'agriculteur mal pris le moyen d'en venir à un arrangement avec ces créanciers, sans avoir à recourir à la loi des faillites. L'agriculteur canadien a toujours éprouvé une certaine répugnance à se prévaloir de la loi des faillites.

Par son bill, le gouvernement cherche avant tout à garder les terriens sur la terre. Si un débiteur rural ne peut en venir à un arrangement avec ses créanciers, le cas pourra être soumis à un tribunal ou une commission de révision. Celle-ci pourra faire une enquête com-



Vichy Supreme
Une Limonade Gazeuse PURGATIVE

Eau de Vichy pure aromatisée au citron! C'est un purgatif effervescent dont le goût est absolument semblable à celui de la limonade — un verre à vin — plein chaque matin vous maintiendra en bonne santé. Reclamez-la chez votre pharmacien.

J. ALFRED OUMET, 84 EST. RUE ST. PAUL, MONTREAL

plète, examiner les perspectives d'avenir du débiteur et juger en conséquence.

Ce qui embarrasse le plus souvent un débiteur rural, c'est le taux élevé d'intérêt qu'il est obligé de payer sur sa dette. Le bill prévoit à ce qu'un débiteur hypothécaire, payant plus de 7% d'intérêt, puisse se débarrasser de sa dette en remboursant le capital et en payant un boni de trois mois d'intérêt. Si le créancier ne veut pas accepter pareil règlement, le taux de l'intérêt tombe alors automatiquement à 5 pour cent.

Le prêt agricole

La loi du prêt agricole se trouve modifiée de telle façon que l'agriculteur pourra emprunter non seulement en première hypothèque et sur ses seuls biens immobiliers, mais en deuxième hypothèque et même sur ses biens mobiliers. Le gouvernement croit qu'il est opportun de recourir à telle mesure parce qu'il arriverait souvent qu'un agriculteur, après avoir rencontré ses obligations les plus pressantes, n'aurait plus rien, ne disposerait d'aucun capital pour continuer son exploitation. C'est pour permettre à l'agriculteur dans la gêne de se sortir vraiment d'embarras, de se remettre sur pied, que l'on a imaginé le prêt agricole sur deuxième hypothèque et même sur des biens mobiliers.

Sur un prêt de première hypothèque, le taux d'intérêt sera probablement de six pour cent; sur un prêt de deuxième hypothèque, de 6 1/2 pour cent.

A six pour cent, l'agriculteur pourra emprunter jusqu'à concurrence de 40 pour cent de la valeur de sa propriété; à 6 1/2 p. c., seconde hypothèque, un quart du montant précédent, en donnant en garantie ses biens mobiliers.

Dans aucun cas l'agriculteur ne pourra emprunter plus de \$7,500. Les modifications au prêt agricole prendront effet dès le moment où la nouvelle loi sera sanctionnée, ce qui veut dire qu'un agriculteur qui paie plus de sept pour cent sur un emprunt hypothécaire pourra alors liquider ses affaires et les organiser de nouveau dans un délai de trois mois.

Arrangements et concordats

Jusqu'à un certain point, le bill qui a trait aux arrangements et aux concordats entre les cultivateurs et leurs créanciers émette sur la juridiction des provinces. Celles-ci devront vraisemblablement passer des lois concurrençant pour que les mesures fédérales obtiennent leur plein effet. Déjà cependant deux provinces de l'Ouest, l'Alberta et la Saskatchewan, ont adopté des lois en conséquence. Le Manitoba doit faire la même chose au cours d'une session spéciale qui doit s'ouvrir d'ici quelques semaines.

La commission de révision, dont les décisions auront force de loi, devra tenir compte non seulement de la capacité de gain actuelle du débiteur rural, mais aussi de ses perspectives d'avenir. C'est une innovation assez hardie dans notre mode de crédit rural: l'agriculteur pourra faire entrer dans son actif sa capacité de gain future.

Cette loi qui a trait aux arrangements et aux concordats entre les cultivateurs et leurs créanciers sera administrée par le ministre des finances et les frais de cette administration seront payés à même le fonds consolidé.

Ce projet de loi a été préparé après une conférence des représentants du gouvernement, des compagnies de prêt hypothécaire et des compagnies d'assurance. On a représenté aux compagnies qu'il importait de sauver l'agriculteur, de mettre les agriculteurs en état de faire leur vie. Le gouvernement considère que si chacun y met du sien, ce sera à l'avantage de toutes les parties intéressées.

Une composition, un arrangement ou un concordat, en vertu de la nouvelle loi ne sera pas considéré comme une faillite et il n'en sera pas donné d'avis dans la Gazette officielle. Si par la suite, un débiteur manquant cependant aux nouveaux engagements pris, cela équivaudrait à une faillite.

Si un cultivateur employait l'argent d'un prêt à d'autres fins que celles qui sont prévues, le bill viendrait immédiatement remboursable.

M. Mackenzie King

Le leader libéral approuve les deux mesures mais il craint qu'elles ne donnent lieu à des conflits de juridiction avec les provinces. Il craint aussi que ces mesures ne donnent pas tous les bons résultats que les agriculteurs en attendront de prime abord.

Les gens de l'extrême gauche

M. Coote, qui est de la *Cécéffe*, partage les craintes de M. Mackenzie King et il en entretient quelques autres en plus. Il considère que les deux mesures du gouvernement ne vont pas assez loin, qu'elles ne suffiront pas pour répondre aux besoins urgents de l'agriculteur.

Des statistiques

En réponse à des questions qui lui étaient posées, le premier ministre a cité de nombreuses statistiques. Il y a par exemple au Canada 107,184,148 acres de terre ap-

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que le propriétaire du brevet canadien No 311,301, LUIS DE FLOREZ, de New-York, N.-Y., E.-U. accordé le 2 juin 1931, pour: "FOUR DE CHAUFFAGE DU PETROLE", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder ses droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que le propriétaire du brevet canadien No 282,048, EDGAR W. WILLIAM BRANDT, de Paris, France, accordé le 31 juillet, 1928, pour: "AFFUT DE CANON", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder ses droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 291,326, JOHN B. GABRIELSON, de Stockholm, Suède, accordé le 16 juillet, 1929, pour: "SYSTEME REFRIGERANT DE MOTEUR", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder ses droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 309,085, INTERNATIONAL PULVERISERS LIMITED, de Londres, Angleterre, cessionnaires de Paul Kittay, Vienna IV, Autriche, accordé le 3 mars, 1931, pour: "MACHINE A MOUDRE", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 309,085, INTERNATIONAL PULVERISERS LIMITED, de Londres, Angleterre, cessionnaires de Paul Kittay, Vienna IV, Autriche, accordé le 3 mars, 1931, pour: "MACHINE A MOUDRE", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 309,085, INTERNATIONAL PULVERISERS LIMITED, de Londres, Angleterre, cessionnaires de Paul Kittay, Vienna IV, Autriche, accordé le 3 mars, 1931, pour: "MACHINE A MOUDRE", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 309,085, INTERNATIONAL PULVERISERS LIMITED, de Londres, Angleterre, cessionnaires de Paul Kittay, Vienna IV, Autriche, accordé le 3 mars, 1931, pour: "MACHINE A MOUDRE", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 309,085, INTERNATIONAL PULVERISERS LIMITED, de Londres, Angleterre, cessionnaires de Paul Kittay, Vienna IV, Autriche, accordé le 3 mars, 1931, pour: "MACHINE A MOUDRE", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 309,085, INTERNATIONAL PULVERISERS LIMITED, de Londres, Angleterre, cessionnaires de Paul Kittay, Vienna IV, Autriche, accordé le 3 mars, 1931, pour: "MACHINE A MOUDRE", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 309,085, INTERNATIONAL PULVERISERS LIMITED, de Londres, Angleterre, cessionnaires de Paul Kittay, Vienna IV, Autriche, accordé le 3 mars, 1931, pour: "MACHINE A MOUDRE", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 309,085, INTERNATIONAL PULVERISERS LIMITED, de Londres, Angleterre, cessionnaires de Paul Kittay, Vienna IV, Autriche, accordé le 3 mars, 1931, pour: "MACHINE A MOUDRE", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 309,085, INTERNATIONAL PULVERISERS LIMITED, de Londres, Angleterre, cessionnaires de Paul Kittay, Vienna IV, Autriche, accordé le 3 mars, 1931, pour: "MACHINE A MOUDRE", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:—

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No 309,085, INTERNATIONAL PULVERISERS LIMITED, de Londres, Angleterre, cessionnaires de Paul Kittay, Vienna IV, Autriche, accordé le 3 mars, 1931, pour: "MACHINE A MOUDRE", désirent accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.



CIGARETTES DUCHESSE

CONSERVEZ LES "MAINS DE BRIDGE"

10 pour 10c — 20 pour 20c — 25 pour 25c

Manufacturées par L.-O. Grothé, Limitée, fabricants des fameux cigares PEG TOP et WEBSTER.

Maison canadienne et indépendante.

POUR TOUTE PROCHAINE TRAVERSEE

... quelle que soit la ligne choisie.

POUR UNE CROISIERE

... aux Bermudes, au Labrador, au Saguenay, ... à New-York, en Norvège, etc., etc.

POUR TOUT VOYAGE

... par autobus, avion, chemin de fer, etc.

ADRESSEZ-VOUS AUX

VOYAGES MODERNES

GENIN TRUDEAU & CIE LTEE

42 OUEST, RUE NOTRE-DAME

LA. 2261 — Montréal



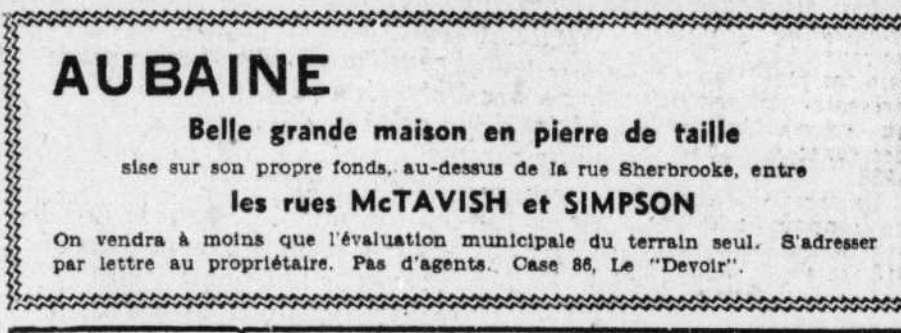
QUINCAILLERIE DURAND

Limitée

Serrurerie décorative
Quincaillerie de bâtiment

Coutellerie — Outils — Couleurs et vernis — Articles de jardinage

804 ouest, rue St-Jacques, Montréal
Tél. MARquette 2484



AUBAINE

Belle grande maison en pierre de taille

se sur son propre fonds, au-dessus de la rue Sherbrooke, entre les rues McTAVISH et SIMPSON

On vendra à moins que l'évaluation municipale du terrain seul. S'adresser par lettre au propriétaire. Pas d'agents. Case 88, Le "Devoir".



CANADA STEAMSHIP LINES

715, CARRÉ VICTORIA, MONTREAL
LANCASTER 0231

HOTEL MONT-ROYAL: Plateau 1865
HOTEL WINDSOR: Plateau 7445

HOTEL FORD: Plateau 7019
HOTEL QUEEN'S: Marquette 8156

Vous allez à Québec?

ALLEZ y par voie fluviale... C'est moins cher et plus confortable

Départ du quai Victoria à 6.30 p.m. (heure normale). Prenez un bon dîner. Dansez. Jouissez, dans une chaiselongue, de la brise fraîche. Couches-vous ensuite dans une cabine nérée... toutes sont à l'extérieur. Le lendemain matin habillez-vous avec confort. Arrivez à Québec rafraîchi. C'est la route toute indiquée pour ce voyage. Départs quotidiens.

BAS PRIX

Prix aller et retour comprenant le \$14 dîner et le coucher dans les deux directions. Léger supplément pour cabine avec bain.

Voyage spécial de fin de semaine \$10 comprenant le coucher. Départ le vendredi ou le samedi; retour le dimanche ou le lundi. 3 jours à Québec.

Informations, réservations à toute agence de tourisme ou à la

CANADA STEAMSHIP LINES

715, CARRÉ VICTORIA, MONTREAL
LANCASTER 0231

HOTEL MONT-ROYAL: Plateau 1865
HOTEL WINDSOR: Plateau 7445

HOTEL FORD: Plateau 7019
HOTEL QUEEN'S: Marquette 8156

J. BARSALOU & Cie LTEE

Pour se soumettre aux ordres de la Sûreté Provinciale, la Compagnie Barsalou est forcée d'abandonner son projet de concours pour les marchands et les consommateurs et par conséquent les tirages annoncés ne peuvent avoir lieu.

L'avis suivant a été signifié par le Chef de la Sûreté de la Province à la compagnie.

"Vous êtes par les présentes mis en demeure d'avoir à discontinuer immédiatement le concours fait actuellement parmi les marchands, leurs employés et les consommateurs."

"Ce concours constitue dans l'opinion de l'Honorable Procureur Général une loterie, et à moins que vous n'obtempériez à la mise en demeure, il nous faudra procéder contre vous devant les tribunaux criminels."

"LE CHEF DE LA SURETE DE LA PROVINCE"

(signé) Maurice-C. Lalonde

Les autorités de la maison Barsalou recherchent dans le moment le meilleur moyen d'autrement s'acquitter et le plus équitablement possible envers leurs nombreux amis.

En l'honneur du Roi

En l'honneur du roi, dont c'était la fête, la Chambre s'est ajournée, hier soir, à dix heures au lieu de onze. Avant de lever la séance, le premier ministre lui-même a demandé aux députés ainsi qu'au public

— CALENDRIER —

Demain: MERCREDI, 6 juin 1934.
De l'Octave, semid.
Lever du soleil, 4 h. 13.
Coucher du soleil, 7 h. 44.
Lever de la lune, 1 h. 13.

Dernier quart, le 4, à 7 h. 59 m. du matin.
Nouvelle lune, le 11, à 9 h. 18 m. du soir.
Premier quart, le 20, à 1 h. 43 m. du matin.
Pleine lune, le 27, à 9 h. 14 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —

ORAGES A CERTAINS ENDROITS
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 85.
Même date l'an dernier 85.
Minimum aujourd'hui 67.
Même date l'an dernier 67.
BAROMETRE: 10 h. am. 29.97. 11 h. am.
29.95.
Midi: 29.94.

Au conseil municipal

La nomination de M. Hulse — Des octrois pour les fêtes du 24 juin et à Jacques Cartier — Nouvelle échelle de loyers — Les tarifs de la "Montreal Light" — Des colons

LA SEANCE DE CE MATIN

Le conseil municipal a tenu une assemblée dans la matinée, sous la présidence de M. le maire Houde.

La séance avait été convoquée pour 10 heures, mais la discussion au caucus préalable a été si longue qu'il a fallu ajourner la séance de 10 heures à 11 heures puis de 11 heures à 12 heures et demi.

Le comité exécutif a soumis 39 rapports, dont le plus important recommande la nomination de M. A. E. Hulse au poste de président du bureau des estimateurs, en remplacement de M. Ferns. M. F. J. Leduc, échevin d'Athol, a ajourné le rapport à une autre séance, par un "next meeting".

Rapports

Le conseil a adopté divers rapports: pour annuler les procédures prises par la ville pour effacer les lignes homologues rue Jean-Talon, entre Lajeunesse et la rue 9-1-A; pour octroyer \$2,500 à la St-Jean-Baptiste pour la fête du 24 juin; pour présenter un règlement d'emprunt de \$15,000,000 en anticipation du revenu de l'année 1934-35; présenter un règlement d'emprunt de \$350,000 destiné à payer les allocations annuelles aux hôpitaux; pour présenter un règlement d'emprunt de \$250,000, re: pose de conduites d'aqueduc; pour taxer les compagnies d'assurance-feu; pour octroyer \$2,500 au comité montrealais des fêtes Jacques Cartier; pour présenter un règlement qui avance au 1er mai la date de perception des taxes payables à l'automne de 1935.

Le comité a aussi fait approuver un rapport qui fixe une nouvelle échelle de loyer, avec maximum de \$18, sujet à l'approbation de Québec, puis d'Ottawa.

Interpellations

M. Savignac, président du comité, a répondu à plusieurs interpellations. Il déclare que la liste des travaux de chômage, pour une somme de \$600,000 est prête, mais que M. Philie, directeur des finances, attend l'argent.

Il promet à M. L. H. et P. pour savoir si la compagnie va bientôt mettre en vigueur sa baisse de tarifs.

M. Raynault, échevin d'Hochelaga, se plaint que dans l'exécution des travaux de l'égout collecteur de la rue Mont-Royal, par la compagnie Mills & Sons, on fasse travailler des employés douze heures par jour dans des conditions très pénibles.

M. L'Archevêque signale que les dimanches des 13, 20 et 27 mai, la compagnie Mills a fait travailler ses hommes le dimanche, 8 heures du matin à 8 h. du soir, le samedi, à 9 h. du matin, le dimanche.

M. Savignac dit qu'il a enquêté et qu'on lui a répondu qu'on faisait simplement fonctionner les pompes.

On présente alors plusieurs motions.

Motions

M. Henry Auger demande que la ville annonce aux gouvernements provincial et fédéral qu'elle est prête à envoyer des colons sur les terres de colonisation.

M. Houde demande qu'on ajourne cette motion jusqu'à nouvel ordre, afin d'attendre le retour de M. Léon Trépanier, échevin de La Fontaine, actuellement retenu aux Trois-Rivières où il fait la publicité du troisième centenaire des Trois-Rivières. La motion reste donc sur la table.

M. Auger fait adopter une motion pour établir un aquarium dans une des salles aménagées sous le pont Jacques-Cartier, à l'île Ste-Hélène.

M. l'échevin Raynault fait approu-

déplacement de glaise occasionné par les travaux exécutés par la "Beauharnois Light, Heat and Power Company" n'affecte qu'une vienne à affecter la qualité de l'eau fournie aux citoyens de Montréal.

Section résidentielle

à Maisonneuve

Motion de l'échevin Caron priant le comité d'étudier l'opportunité d'améliorer le règlement de construction du quartier Maisonneuve pour y réserver une section résidentielle dans le territoire borné au nord-ouest par l'arrière des lots ayant front sur le côté sud de la rue Ontario, au sud-est par l'arrière des lots ayant front sur le côté nord de la rue Notre-Dame, au sud-ouest par l'arrière des lots ayant front sur le côté est de la rue Le-Tourneur, et au nord-est par l'arrière des lots ayant front sur le côté est de la rue Vimont.

Motion de l'échevin Filion, appuyé par M. Brien, demande des détails sur les automobiles mis à la disposition des fonctionnaires municipaux afin de voir quelles économies pourraient être effectuées dans ce domaine.

Motion de MM. Auger et Dupuis priant la Commission du port de Montréal d'aménager dans une des salles qui se trouvent dans le sous-sol du pont, un aquarium digne de la métropole de Canada.

M. Auger donne ensuite avis de motions qu'il présentera pour effectuer divers emprunts. Puis on passe à l'ordre du jour où il y a qu'un article: un rapport du comité recommandant l'adoption d'un règlement pourvoyant à un emprunt de \$1,276,354.79 pour les secours directs aux chômeurs.

Les loyers

M. Raynault s'informe si ce montant comprend les loyers des chômeurs. M. Savignac dit que oui. Et comme M. Raynault se plaint que beaucoup de loyers du mois de mai n'ont pas été payés, M. Savignac dit qu'il y a des propriétaires qui n'ont pas envoyé leurs comptes pour les mois derniers. Pour le mois de mai il y en a 2,000, dit-il. M. Raynault demande sur quoi cette déclaration est basée. M. Savignac dit que c'est sur les rapports de la Commission du chômage. Alors M. Raynault dit qu'il n'accepte pas ces rapports parce qu'il a constaté que les rapports de la Commission ne sont pas conformes aux faits. Et il ajoute qu'il dit cela parce qu'il le sait, et que s'il n'en était pas certain il ne le dirait pas. Alors plusieurs échevins se plaignent que dans leurs quartiers nombre de loyers de mai n'ont pas été payés.

M. Savignac explique que, pour

pouvoir envoyer les réclamations à Québec il faut mettre un délai, et que le comité exécutif a décidé que les comptes qui n'ont pas été reçus le 15 du mois suivant ne sont pas reçus ensuite. M. Schubert dit que cela peut nuire aux chômeurs. On a tellement promis aux propriétaires qu'on les paiera que quelle que soit la raison invoquée si on refuse de les payer ils jetteront les chômeurs sur le pavé. M. Raynault demande sur quoi on se base pour dire si un compte est reçu dans le délai voulu ou non. Il déclare que rien ne prouve cela. Finalement, le rapport est adopté afin qu'on puisse l'envoyer à Québec immédiatement, et il est entendu que lundi prochain, le comité exécutif présentera un rapport supplémentaire si l'on constate que celui-ci n'est pas suffisant.

M. Guertin

sera indépendant

Hull, 5. — Dans une lettre à ses collègues conservateurs à la législature, M. Aimé Guertin, député de Hull, annonce qu'il se "détache nettement du parti conservateur provincial tel que constitué, sans pour cela cesser de combattre le parti de M. Taschereau".

Le "Normandie"

LE NOUVEAU PAQUEBOT GEANT FE-RA SON PREMIER ARRIVAGE A NEW-YORK DANS UN AN

New-York, 5. — Dans un an (le 5 juin) le paquebot géant "Normandie" arrivera à New-York pour la première fois et séjournera dans le port pendant quelques jours. C'est là que vient d'annoncer M. Henri Morin de Linclays, gérant général résident à New-York de la "Compagnie Générale Transatlantique".

M. de Linclays a reçu des quartiers généraux de la compagnie à Paris, la nouvelle officielle que le paquebot quittera le Havre le 1er juin et entrera dans le port de New-York le 5 juin.

Les travaux de décoration avancent rapidement à bord du navire, le plus long du monde à entrer en service, soit 1027 pieds, et le plus gros du monde, soit 75,000 tonnes.

Le niveau de l'eau

Le niveau de l'eau dans le port est de 31 pieds et dix pouces. A la même date l'an dernier, il était de 32 pieds et 4 pouces.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARbour 1241).

L'élection ontarienne

Discours de M. Henry et de M. Hepburn

Toronto, 5 (S.P.C.) — Dans un discours électoral à Pembroke, il y a quelques heures, le premier ministre Henry a dit que son gouvernement prendra des mesures pour assurer la subsistance des sans-travail même si l'Etat restreint l'aide qu'il fournit aux provinces.

Dans un discours à Gananoque, le chef de l'opposition libérale, M. Mitchell F. Hepburn, a affirmé que le parti conservateur cherche à exercer une censure sur des firmes au moyen d'un périodique intitulé *The Straight Furrow*. Ce périodique, a-t-il dit, est envoyé gratis aux cultivateurs. Des firmes ont été invitées à y publier des annonces en question paraissant jusqu'au lendemain des prochaines élections générales fédérales. Il y a lieu de penser que les firmes en question pourraient bénéficier ou souffrir de modifications aux tarifs douaniers.

Le ministre des mines, M. Charles McRae, a affirmé à Sudbury, qu'il est fier du chiffre de la dette d'Ontario. Ce chiffre, a-t-il dit, montre que le gouvernement a confiance dans la province, qu'il n'a pas peur d'effectuer des placements pour le développement de l'Ontario. Pour diminuer cette dette, M. Hepburn serait forcé de hausser les impôts, moyen que le gouvernement Henry refuse de prendre.

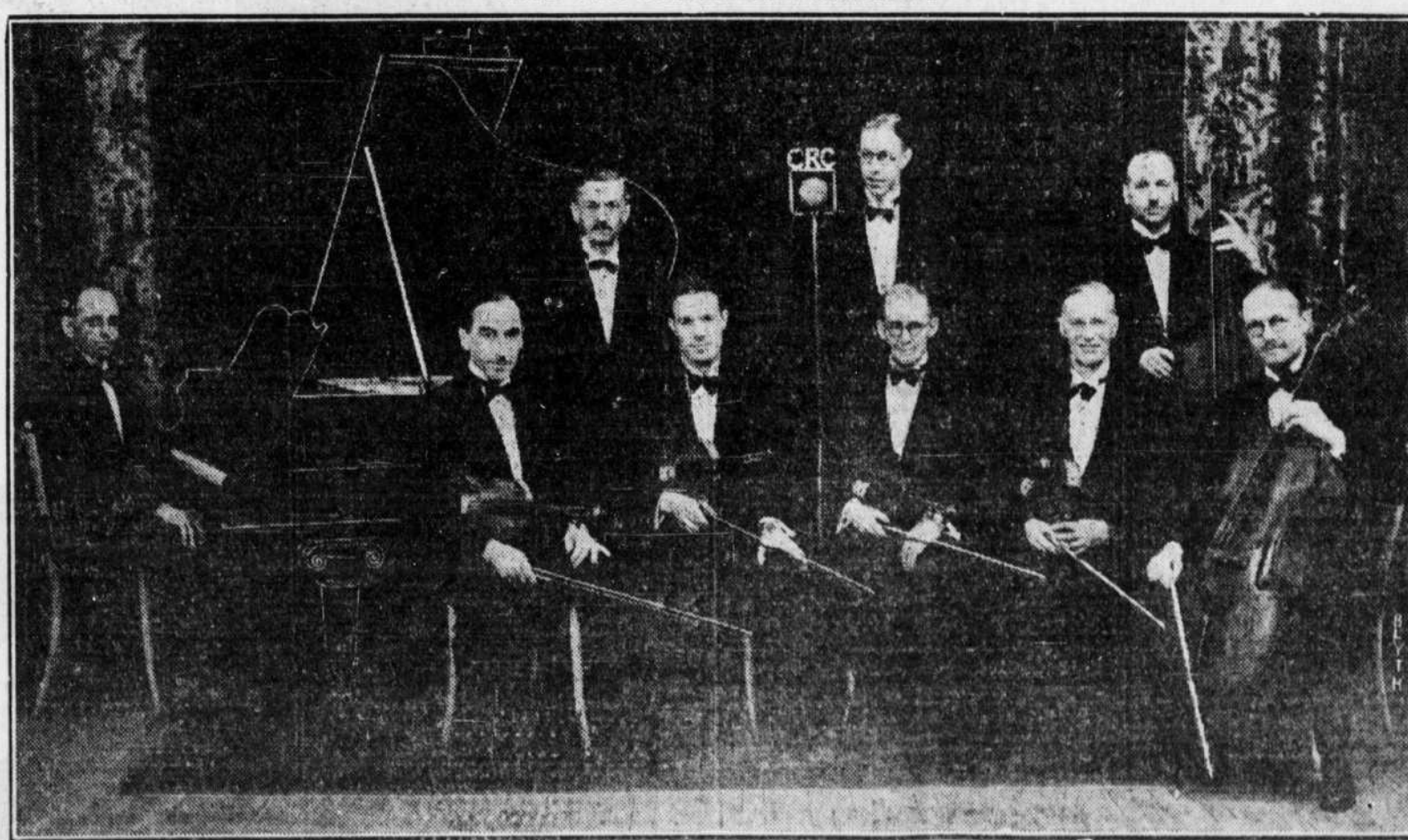
Le procureur général, M. W. H. Price, a dit, dans un discours à Hamilton, que le cabinet, s'il garde le pouvoir, mettra en vigueur le 1er juillet la loi qu'il a fait adopter pour faciliter le débit de la bière et du vin.

Un candidat libéral dans Simcoe, M. L. J. Simpson, a affirmé que des chômeurs ont dû, pour obtenir du travail, s'engager à voter pour des candidats conservateurs.

Une mêlée à Roubaix

Roubaix, France, 5 (S.P.A.) — Quelque 2,000 antifascistes ont cherché, hier soir, à disperser violemment un auditoire qui écoutait M. Philippe Henrot, l'un des hommes politiques qui réclament le plus énergiquement une enquête complète sur la situation révélée par le scandale Stavisky. Cela a causé une mêlée qui a nécessité l'intervention de la gendarmerie. Une centaine de personnes ont été blessées.

CHEZ NOS FRERES DE L'ALBERTA



LE SEPTUOR "VIOLONS ET VIOLONCELLES" — Ce septuor, qui groupe des musiciens en vue d'Edmonton, Alberta, diffuse, chaque mardi à 9 heures, aux postes de la Commission canadienne de la radio, le seul programme bilingue de l'Ouest. Rangée d'arrière: MM. Fernand Darimont, directeur; Ernest Côté, annonceur; W. G. Bryson, contre-basse. Rangée d'avant: MM. Dennis Cayton, piano; Tom Gardner, violon; Alexander Nicol, violon; Albert Holt, violon; W. J. Hendra, viole; William Wyman, violoncelle.

LE REZ-DE-CHAUSSEE -- FAITS ET OPINIONS

Histoire naturelle

Tous les pays de civilisation avancée se sont fait un devoir d'organiser des expositions permanentes destinées à mieux faire apprécier par la masse les merveilles de la nature et en particulier à l'instruire sur l'histoire naturelle. Toute les grandes villes du monde ont leur jardin zoologique et leur jardin des plantes quand ce n'est pas un jardin d'acclimatation. Et toutes se font un devoir d'en faire des attraits réels, tant pour la population locale que pour les enfants et les touristes.

Montréal a aussi son projet de jardin botanique qui serait en même temps un jardin d'acclimatation. On a commencé les travaux de terrassement grâce à une première contribution faite par les gouvernements, en vertu de la loi des travaux de chômage. On a aussi construit une serre. Mais faute de fonds, le travail, si nous sommes bien renseignés, reste en plan, en tout cas n'avance pas comme nous serions en droit de nous y attendre.

Est-ce à dire que la population ne s'intéresse pas à l'histoire naturelle chez nous, qu'elle ne tient pas plus que cela à voir réaliser

ce magnifique projet? Nous ne le croyons pas. Peut-être ne ferait-elle aucun effort sérieux, aucune forte pression sur les autorités pour obtenir que les travaux soient continués — à moins d'une campagne d'éducation soutenue de la part de ceux qui sont placés pour influencer l'opinion publique, — mais il est certain qu'une fois réalisée ce projet attirerait des foules considérables.

Nous n'en voulons pour preuve qu'une petite nouvelle parue dans les journaux du matin. Hier après-midi, environ six mille personnes ont visité le jardin zoologique de Québec. La veille, il y eut presque autant de monde. Et tous les jours de fête attirent des foules plus ou moins considérables à cet endroit. Or, la population de Québec n'attend à peine que le cinquième de la population de Montréal.

Montréal n'a vraiment rien, à l'exception de ses parcs considérablement améliorés depuis une vingtaine d'années, pour attirer l'étranger. Nos théâtres n'ont qu'une réputation locale; nous n'avons pas de grands musées; nos grands magasins sont comme ceux de partout ailleurs en Amérique, ils offrent le même choix; notre marché financier s'est laissé damer le pion par Toronto; on

s'est toujours contenté de parler d'une exposition, mais jamais un projet sérieux n'a été mis de l'avant; la seule collection de peintures qui soit en exposition permanente — celle de la Art Gallery — quoique très intéressante, est encore peu considérable. Enfin, Montréal n'a, ou plutôt n'avait, qu'une caractéristique différente des villes moyennes de la république voisine: son caractère français. Et nous l'avons laissé perdre.

Nous avons commencé l'organisation d'un jardin botanique. Il s'agit de compléter cette œuvre. Elle n'exige pas de fonds considérables et elle constituerait un premier attrait pour Montréal. Pour qu'on ne pas nous presser pour avancer ce travail au point de le rendre vraiment intéressant à voir, afin de pouvoir ensuite nous mettre à l'œuvre pour exécuter et réussir une autre entreprise qui nous attirerait des visiteurs nombreux? — C. H.

Le Retour à la Terre il recommence.

La nouvelle nous arrive que le Retour à la Terre doit recommencer incessamment, attendu que les gouvernements d'Ottawa et de Québec en sont venus à une entente à

ce sujet. De fait, le contrat entre le gouvernement fédéral et celui de Québec pour le Retour à la Terre est renouvelé pour deux ans, c'est-à-dire pour jusqu'au 1er avril 1936, aux mêmes conditions qu'auparavant, excepté, si les municipalités y consentent, à l'octroi d'une somme supplémentaire de \$100 pour la troisième année, si la famille du colon en a réellement besoin.

On assure que le gouvernement de Québec tient à envoyer les familles de colon d'ici bonne heure que possible, et que celles qui veulent profiter des avantages offerts par les gouvernements devront remplir leurs formulaires d'application aux bureaux des chemins de fer, comme auparavant. — J.-E. LAFORECE

L'opérette Soldat de Chocolat

La première représentation du *Soldat de Chocolat* prouve plusieurs choses. D'abord, qu'Oscar Strauss avait beaucoup plus d'inspiration il y a quelques années qu'il n'en a maintenant et que Pierre Veber, l'adaptateur français, ne manque pas d'esprit et a le sens du comique. Ensuite qu'un orchestre d'amateurs n'est pas essentiellement inférieur à un ensemble de professionnels et que les interprètes de la Société Canadienne d'Opérette sont plus à leur aise dans l'opérette proprement dite que dans la comédie musicale. Et enfin, que la qualité des spectacles est telle que l'on ne peut plus s'attendre à des progrès sensibles, mais seulement à une amélioration progressive et de détail.

Même sans le reste de sa production considérable, Strauss hériterait une place parmi les bons musiciens, grâce à son *Soldat de Chocolat*. Nulle autre de ses œuvres ne contient autant de musique gracieuse et bien écrite. Ajoutez à cela un livret qui contient peu de calembours, mais beaucoup de réflexions amusantes, et vous aurez la raison pour laquelle le public s'y amuse tant.

On ne peut passer sous silence aucun des interprètes, tant chacun a donné de relief à son personnage. La faveur dont jouit Mme Caro Lamoureux auprès du public s'explique aussi bien par son talent de comédienne que par l'art avec lequel elle chante: rien de guindé ou d'exagéré dans son jeu: tout est naturel et au point. Il est inutile de dire que Mme Jeanne Maubourg

Une émouvante réunion au Collège de l'Assomption

Mgr A. Forget, ancien supérieur, reçoit les hommages des élèves anciens et actuels — Les débuts du nouveau supérieur — Une fête bien réussie — La souscription

Mgr Forget, évêque-élu de Saint-Jean, a vécu quelques heures d'émotion intense au collège de l'Assomption hier. On sait que Son Excellence est l'ancien supérieur de cette institution et que en cette qualité il a préparé les mémorables fêtes du centenaire qui ont eu lieu l'an dernier.

L'Amicale des anciens élèves avait la joie de s'associer aux élèves actuels pour offrir au premier évêque du nouveau diocèse ses hommages, ses félicitations et ses vœux.

La réunion d'hier, favorisée par un temps magnifique, a été l'une des plus nombreuses de l'Amicale, sauf, évidemment, celle de l'an dernier.

A l'arrivée, salut solennel du Très Saint-Sacrement, auquel préside Mgr Forget. Puis réunion au réfectoire. Au dessert, peu de discours, courte allocution du président de l'Amicale, M. l'abbé J.-B. Jobin, qui est venu à la réunion en dépit de l'interdiction de ses médecins (il a subi récemment un double accident). M. le shérif Omer Lapierre ajoute quelques mots heureux, en sa qualité de président des fêtes du centenaire, M. l'abbé Pierre Gauthier a parlé, au nom du personnel du collège, en ces termes où s'avère le lettré que seuls ses intimes connaissent. Il a été depuis son ordination le collaborateur assidu et l'ami intime de Mgr Forget, dont il a recueilli la succession.

Mgr Forget avait peine à parler. L'émotion l'étreignait à la gorge. A l'Assomption, dit-il, il vient retrouver sa jeunesse, le souvenir de ses années les plus heureuses et une partie de son cœur dont bien des larmes sont restées attachées à cette chère maison où il a passé presque toute sa vie.

Le futur évêque de Saint-Jean a des remerciements touchants pour ses anciens collaborateurs. Il défend d'un mot les institutions d'enseignement classique dont on ne saurait pas assez l'évaluation. Tout en restant indéfectiblement fidèle aux vieux fonds classiques, elles se sont modernisées. Les juger sur ce qu'elles étaient il y a quarante ans, vingt ans ou même dix ans, c'est fermer délibérément les yeux sur les progrès qu'elles ont accomplis sans vains efforts.

Le personnel du collège lui offre son anneau pastoral. C'est le symbole de son attachement à son Alma Mater, car, dit-il, pour l'y retenir, les liens matériels sont superflus. Un groupe d'anciens lui offre une *cappa magna*. Ainsi magnifiquement enveloppé, dit-il, avec une exquise modestie, mes diocésains ne se rendront pas compte de mes carences. Ses condisciples (ses confrères, comme on dit dans nos collèges), qui connaissent mieux que quiconque ses faiblesses, lui ont offert pour le soutenir sa croix pastorale. Les hommages qu'on lui présente, les éloges qu'on fait de lui, il les sait grossis par l'amitié et l'estime.

Le personnel du collège lui offre son anneau pastoral. C'est le symbole de son attachement à son Alma Mater, car, dit-il, pour l'y retenir, les liens matériels sont superflus.

Un groupe d'anciens lui offre une *cappa magna*. Ainsi magnifiquement enveloppé, dit-il, avec une exquise modestie, mes diocésains ne se rendront pas compte de mes carences. Ses condisciples (ses confrères, comme on dit dans nos collèges), qui connaissent mieux que quiconque ses faiblesses, lui ont offert pour le soutenir sa croix pastorale. Les hommages qu'on lui présente, les éloges qu'on fait de lui, il les sait grossis par l'amitié et l'estime.

Mgr O'Gara est le fils de feu Martin O'Gara, ancien magistrat d'Ottawa, et le frère de Mlle Kathleen O'Gara, 65 avenue Laurier-est. Il est bachelier des arts de l'Université d'Ottawa.

Vicaire apostolique

Rome, 5. — Le R. P. Cuthbert O'Gara, passionniste, est nommé vicaire apostolique du Schenchow. Il naquit à Ottawa en 1886, fut ordonné en 1915 et envoyé dans les missions de Chine en 1924.

Mgr O'Gara est le fils de feu Martin O'Gara, ancien magistrat d'Ottawa, et le frère de Mlle Kathleen O'Gara, 65 avenue Laurier-est. Il est bachelier des arts de l'Université d'Ottawa.

En plus de ces conditions qui sont les mêmes que celles de l'ancien contrat, il est stipulé que si les trois parties contractantes y consentent, une somme de \$100 sera donnée à la famille établie au cours de la troisième année. De plus, l'ancien contrat limitait le placement à 500 familles pour la province de Québec. Le nouveau contrat porte cette limite à 1,000 familles pour deux ans.

Pour le retour à la terre

Le plan Gordon-Laferté prolongé de deux ans — Mille familles au lieu de 500

QUEBEC, 5. (D.N.C.) — Le plan Gordon-Laferté pour le retour à la terre est prolongé de deux ans, apprenons-nous officiellement, ce matin. Une nouvelle entente vient d'être conclue entre le fédéral et le provincial à ce sujet.

Les conditions sont les mêmes que l'an dernier. Pour l'établissement d'une famille de chômeurs sur un lot de colonisation, on accordera une somme de \$600 dont un tiers sera payé par le fédéral, un tiers par le provincial et l'autre tiers par la municipalité intéressée.

En plus de ces conditions qui sont les mêmes que celles de l'ancien contrat, il est stipulé que si les trois parties contractantes y consentent, une somme de \$100 sera donnée à la famille établie au cours de la troisième année. De plus, l'ancien contrat limitait le placement à 500 familles pour la province de Québec. Le nouveau contrat porte cette limite à 1,000 familles pour deux ans.

HISTOIRE NATURELLE

mentistes peu familiers avec le jeu d'ensemble. Les décors ont été applaudis. Dessinés dans un style moderne mais modéré, ils ont beaucoup de personnalité. Aux deux derniers actes, un malentendu a forcé la Société à employer une toile de fond de bonhomme représentant des édifices monastiques. C'est un anachronisme qui n'en est pas un en réalité. Il n'y a rien d'inventable à ce qu'une maison de style moderne soit entourée d'habitations d'une autre architecture. Il faut aussi noter les costumes, propres et bien ajustés. On me dira que Daumais, officier serbe, porte un uniforme espagnol ou presque, mais un Suisse qui n'est qu'officier-instructeur d'opérette, peut bien se permettre cette fantaisie.

La représentation du *Soldat de Chocolat* est encore un succès à l'actif de la Société canadienne d'opérette, et l'on annonce pour la semaine prochaine *Princesse Zarzardas de Kalmann*; nul doute que c'en sera un autre.

Romain Octave PELLETIER

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA L'EPASSE.



Directrice: Jeanne METIVIER

LETTRE DE FADETTE

Le bonheur et la sécurité de nos vies sont créés moins par ce qui se passe dans le monde extérieur que par ce qui se passe dans nos âmes. C'est en partie nous qui faisons notre destinée.

Celui qui perd l'esprit est certainement le plus malheureux des êtres, mais celui qui ignore ou néglige tout ce qui est de l'esprit et de l'âme, est, sans qu'il s'en doute, bien malheureux aussi.

Il y a des esprits si légers que rien ne peut les fixer, d'autres si vides et si nuls qu'ils ne savent ni comprendre, ni voir juste.

Qu'il y en a dans le monde des êtres incapables de réfléchir, c'est-à-dire de poser devant eux une question, de l'examiner sous toutes ses faces, de comparer les choses et de tirer des conclusions justes.

Cela demande un effort qu'ils refusent de faire, et ce sont pourtant des hommes et des femmes qui ont de graves responsabilités.

Toute l'existence est transformée par la vie de l'esprit et de l'âme, et en général nous pouvons tout accomplir ce travail intérieur.

Parmi celles qui me lisent, il en est sûrement qui disent: "Oh! moi je ne suis pas assez intelligente! Que valent mes pensées?"

C'est une erreur, une fausse modestie, et elles viennent de votre paresse intellectuelle.

Votre soi-disant infériorité dépend de vous puisque vous pouvez y remédier. Ne pourriez-vous pas compter dans votre vie, — tant ils sont rares, les instants où, sérieusement, vous avez essayé de réfléchir, de remonter des effets aux causes, de trouver la raison véritable de vos insuccès, de vos déceptions et de vos erreurs?

C'est pourtant le point de départ de tout progrès: se connaître, se juger, comprendre les autres, puis s'éclairer aux sources de la lumière pour vivre avec son intelligence et son âme.

Notre âme! Cette merveille où Dieu a mis des trésors: il appartient à nous seuls de les trouver d'abord et de les faire valoir.

Si nous pouvions savoir à quel point nous sommes enfermés et gênés par la routine, les conventions, par tout ce que les autres ont inventé.

C'est par la réflexion que nous retrouverons notre liberté, en voyant et en jugeant par nous-mêmes, en utilisant notre bon sens, en laissant parler notre conscience profonde dont nous étouffons si volontiers la voix.

Nous aurons alors notre opinion et non celle de notre voisine; c'est notre conscience qui nous dirigerait et non l'usage courant adopté légèrement.

Bientôt tout se dessinerait différemment et tout s'améliorerait dans une vie que nous jugions avec raison, fermée et insignifiante.

Nous avons chacun des devoirs, ils sont personnels et différents de ceux de notre prochain. C'est par la pensée sérieuse et profonde que nous pouvons juger de leur importance et les relier solidement à notre vie. L'harmonie et la paix ne peuvent exister là où les devoirs imparfaitement connus, subis et non acceptés, ne nous attachent que par des liens relâchés; les laisser flottants, au gré de nos dispositions si variables, entraîne la nullité des vies manquées; c'est le fait des âmes légères et des esprits qui ne pensent pas.

Dans le monde on pêche bien plus par irréflexion que par malice, mais remarquez que les conséquences sont aussi déplorables. Quand le bonheur de la famille est compromis, que le mari s'éloigne et que les enfants sont mal élevés, ce n'est qu'une consolation de vous dire que tous ces désastres eussent été évités par une vie plus sérieuse.

Que les femmes conscientes de leur âme cherchent donc en tout la vérité et la justice, qu'elles en vivent et qu'elles les fassent vivre chez elles. Sans prétention et sans austérité, avec la douceur et le charme qui les rendent irrésistibles, elles pourraient réformer le monde si elles le voulaient! Le voudrons-nous? Tout est là!

FADETTE

La réunion des Noëlistes

ELLE A LIEU CETTE ANNEE AU COUVEN D'HOCHELAGA ON Y ENGAGE UN DEBAT

Dimanche dernier avait lieu la journée noëliste annuelle sous le patronage de S. E. Mgr Georges Gauthier. La séance de l'après-midi était présidée par le R. P. Perras, O.P., curé de Notre-Dame de Grâce. Cette réunion eut lieu cette année au couvent d'Hochelaga, dirigé par les religieuses des SS. NN. de Jésus et Marie, Alma Mater de la présidente diocésaine, Mlle Irène Dionne.

Outre la lecture des rapports pour le bon travail accompli durant l'année, il y eut un débat sur cette question: "La jeune fille doit-elle diriger son activité au foyer ou à l'extérieur?" Mlle Claudine Pelletier et Mlle Paula Desmarais ont soutenu que la jeune fille se devait tout entière à la famille, alors que l'opinion adverse était soutenue par Mlle Jeannette Carignan et Jeanne Lepage. Un jugement rendu par Mlle Claudette Handfield préconisa le juste milieu: la jeune fille se doit d'abord

"Il était une fois..."

(Fadette)

Contes charmants, quelques-uns d'inspiration historique, qui forment les cœurs des enfants de 9 à 13 ans. Joli livre de récompense. Editions du "Devoir".

En vente au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal. Prix: broché, 75 sous; relié: \$1.00, franco dans les deux cas.

La Rév. Mère Piché honorée par le Roi

LA SUPERIEURE GENERALE DES SOEURS GRISES RECOIT LE TITRE DE COMMANDEUR DE L'ORDRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

Une vie entière consacrée à la charité et au dévouement est une vie bien remplie et agréable au ciel. Telle est celle de la R. Mère Marie-Anne Piché, supérieure générale des Soeurs Grises, que Sa Majesté le roi Georges V vient d'honorer du titre de commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique.

Mère Marie-Anne Piché naquit à Montréal le 16 juin 1861. Elle entra chez les Soeurs Grises en 1879 et fit profession en 1881. Supérieure générale de la communauté de 1910 à 1920, elle fut réélue en 1930, et occupe à l'heure actuelle ce poste.

Mère Piché fit un voyage à Rome en 1914, et fut la faveur d'une audience particulière de Sa Sainteté le Pape Pie X. Elle fit également trois voyages dans l'Extrême-Nord, en 1912, 1914 et 1933, et se rendit jusqu'à Akavik, dernière mission des Soeurs Grises dans les régions septentrionales.

Mère Piché a fêté le jubilé d'or de sa vie religieuse en 1931.

25 ans, 25.000
QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DEPASSÉ.

Dans les jardins du Sacré-Coeur, Sault-au-Récollet

17 MAI ET 28 MAI 1934

Sainte Madeleine-Sophie Barat, cette femme essentiellement éducatrice, avait fait un rêve dans sa jeunesse: elle eût voulu voir autour d'elle beaucoup d'âmes d'enfants pour les élever dans l'amour de Dieu, sous la règle du devoir; son désir était qu'en grandissant, ses enfants n'oublient pas le cher couvent qui les avait abrités, et qu'ils apprennent à se dévouer, à aimer les pauvres et les orphelins. Son rêve a vu le jour, et elle doit être heureuse là-haut de le voir réalisé.

Le 17 mai 1934 un beau groupe de 186 anciennes élèves venaient revivre dans leur Alma Mater un de ces jours heureux de leurs années de pensionnat.

Après la messe, visite au cimetière: des mains pieuses déposent des fleurs sur les tombes d'anciennes et dévouées Mères.

Ce pèlerinage respectueux terminant le jardin d'âme, les grandes mères allaient ensemble sur le quai, ou bien se rendaient à leur coin favori d'il y a 40 ans, 50 ans, peut-être, et jamais oubli! Elles allaient avec leurs amies, avec les religieuses qu'elles avaient connues.

La réunion s'achève par un concert donné par les élèves actuelles; de jolis chœurs s'entremêlent à la lecture des compositions littéraires. La présidente de cette association, Mme Brisset des Nos, parle de l'organisation des Amicales et de l'action catholique dans l'archidiocèse de Montréal. M. l'abbé Handfield, aumônier, termine la réunion par une courte allocution.

Le 28 mai, c'était un coup d'oeil tout différent qu'offraient les terrains de jeux et les pelouses du pensionnat. Plus de 50 enfants, petits garçons et petites filles, se mêlaient aux élèves actuelles du Sault. C'étaient les orphelins italiens de Montréal qui sont maternellement élevés par les Soeurs Servites. Les "jeunes anciennes" de 1926 avant adopté cette œuvre, accompagnaient leurs protégés.

Les petits orphelins prirent leur goûter et, vers 5 heures, rassemblés devant le porche. Le compliment d'usage fut lu à la Reine Mère par une petite Italienne, une Soeur Servite entonna l'hymne national: "Giovinita"; c'était charmant d'entendre ces pauvres enfants si reconnaissants; et que nous étions heureuses, nous, d'avoir mis un peu de bonheur et de lumière dans ces cœurs!

L'arrangement du foyer

Les lois de l'hygiène moderne qui ont fait heureusement bannir les lourdes draperies qui entouraient les lits au dernier siècle n'imposent cependant pas que le décor soit complètement supprimé; il y a pour chaque genre des arrangements nouveaux, faciles à réaliser.

Le lit blanc d'une fillette peut être surmonté d'une très légère armature en forme de toit de berceau sur laquelle fronce du voile de coton blanc qui coule en vaporeux rideaux étroitement appliqués au mur par des roses de cristal, le tout est garni de volants badiés, se lave aisément et offre un délicieux aspect de fraîcheur.

Chez une fillette d'âge grande dont le mobilier est de bois clair, on fera l'armature en auvent tendu de toile rose à volant, qui fait d'étoiles rideaux relevés, à droite et à gauche du lit.

Pour une chambre de jeune fille en tonalités acacia et vieux rose, on se contente de placer à la tête du lit une belle aquarelle encadrée d'un centimètre de bois laqué rouge; à droite, la table de chevet agrémentée d'une petite lampe de toile rouge est surmontée d'un rayon à livres peint de même rouge.

Dans une chambre masculine Louis d'Empire ou même de Louis-Philippe, le mur contre lequel s'allonge le lit est agrémenté d'un ancien baromètre de bois do-

Les diplômés à l'Ecole d'Hygiène sociale appliquée

La séance de fin d'année a lieu samedi sous la présidence de Mgr A.-V. J. Piette — Les diplômées

Samedi soir, le recteur de l'Université de Montréal, Mgr A. V. J. Piette, présidait à la collation des diplômés de l'Ecole d'Hygiène Sociale appliquée, qui avait lieu au Cercle Universitaire. Le Dr J. A. Baudouin fit la proclamation des nouvelles diplômées qui sont:

Avec distinction: Mlle Lucienne Trotter, Gabrielle Goyette, Madeleine Magnan, Léa Perrier, Cécile Ricard, Dora Lauzon, Aldora St-Onge, Gabrielle Picard.

Avec grande distinction: Mlle Jeanne d'Amours, Alida Lavallée, Gilberte Meunier, Laurette LeBeau, Yvonne Berthiaume, Fernande Proulx et Elisabeth Thibodeau.

Avec très grande distinction: Mlle Françoise L'Ecuyer, médaille du lieutenant-gouverneur; Mlle Françoise L'Ecuyer.

Un dîner réunit ensuite les nouvelles diplômées et les anciennes venues en très grand nombre. On remarquait, à la table d'honneur: Mgr A. V. J. Piette, le Dr J. A. Baudouin, le Dr Edmond Dubé, le Dr E. P. Benoit, M. l'abbé Toupin, Mlle Alice Ahern, Mlle A. Marchessault, directrice de l'Ecole d'hygiène sociale appliquée, Mlle C. Barret, Mlle Louise Bérubé, présidente de la classe 1934, Mlle Yvonne Berthiaume, Mlle Françoise L'Ecuyer.

Après la lecture du palmarès, Mgr Piette, le Dr E. P. Benoit et le Dr Edmond Dubé prononcèrent des paroles de félicitations aux nouvelles diplômées et conseillèrent le plus entier optimisme quant à la survie de l'Ecole, qui est une œuvre trop nécessaire pour disparaître. Ils suggèrent aussi quelques moyens de se procurer des fonds pour le maintien de l'institution. Quelques mots furent aussi prononcés par Mlle Marchessault, Barret, Ahern, Bérubé et Berthiaume.

A l'hôpital St-Jean-de-Dieu

L'assemblée des infirmières diplômées de l'hôpital St-Jean-de-Dieu aura lieu le mercredi, six juin, à 8 h. 30 p.m. On y fera la nomination de deux infirmières déléguées au congrès de Toronto le 25 juin.

Feu Mme N. Brousseau

Québec, 5. — Madame Napoléon Brousseau est décédée samedi en la paroisse de St-Roch, à l'âge de 83 ans et 7 mois.

La défunte laisse dans le deuil son mari, M. Napoléon Brousseau, ancien confiseur; son fils, M. F.-X. Brousseau, de Limoulu; ses filles: Mme Willie Corriveau (Clara), de Barrie, Vermont; Mme Raoul Frenette (Alice), de Portneuf; Mme Arthur Tessier (Bernadette), de Montréal, et Mme Numa Turgeon (Antoinette), de Québec.

Feu Mme L. Hamel

Dimanche dernier à trois heures, est décédée dame Elisabeth Mathieu, épouse en premières noces de M. Emile Limoges et en secondes de M. Louis Hamel, qui lui survit. Mme Hamel laisse un fils, M. Jules Limoges, de Dorval, et une fille, Mme O. St-Germain. Mme Hamel était la tante de M. le curé Champagne, de la paroisse de St-François-Solano, et de M. l'abbé Hamel. Les funérailles auront lieu mercredi matin à 8 h. 30 à l'église St-Edouard.

ré flanqué de quatre miniatures; comme on ne dédaigne plus absolument le style Napoléon III, un miroir ovale et un long cordon de sonnette brodée font un décor charmant au bois de thuya en honneur aux arts.

Les sommiers-lits, très en faveur, auront ce décor bon pour sommiers jumeaux qui s'appuient côte à côte sur un panneau bas tendu de satin gris encadré de galons d'acier.

— Ils ont toujours besoin, ma bonne Claire.

— Alors tu m'indiqueras ce qu'il faut, j'irai le leur porter.

Mme Fervières avait ouvert un autre placard. Les étagères en étaient garnies de pots de confitures, de bouteilles de vin, de petits paquets étiquetés. Bruno s'approcha.

— Chère mère, je voudrais bien des confitures pour ma vieille Margerine.

— Je lui en porterai demain, mon enfant.

Mme Fervières ferma le placard et glissa la clef dans un petit sac posé sur la table. Claire, avec des mouvements alertes, rangeait les sièges. Mme Fervières prit le bras de son fils et tous deux se dirigèrent vers une des portes-fenêtres.

— J'ai ramené Jacques d'Angers. Nous nous sommes croisés devant l'évêché d'où il sortait. Vous recevez sa visite tout à l'heure, maman.

— Tant mieux. J'ai un renseignement à lui demander au sujet de

La bibliothèque de patronage

Sous ce titre, nous lisons dans La vie au patronage, ce judicieux article de F. Tylia:

Le choix des livres est de beaucoup — en matière de bibliothèques d'oeuvre — la question la plus directement pratique... et la plus difficile à résoudre.

Interrogez les différents organismes bibliographiques auxquels les bibliothécaires catholiques demandent volontiers conseil; tous vous répondront que l'une des questions qui leur sont le plus fréquemment posées est celle-ci:

"Avez-vous des listes de livres pour tel ou tel milieu, tel ou tel âge?"

Et l'on comprend fort bien que les bibliothèques bénévoles, éparpillées la plupart du temps par une vie débordante, n'aient pas tous les loisirs qu'il faudrait pour se tenir au courant. Quelle sécurité pour elles — et quel avantage si elles pouvaient trouver des listes soigneusement établies et d'après lesquelles elles pourraient acheter en toute confiance des livres nouveaux!

Et certes, il existe bien des listes... quelques listes. Mais si rarement elles correspondent aux besoins des intéressés!

Supposons qu'on vous demande — vous sachant des loisirs et quelque expérience de la critique littéraire — une liste de livres pour jeunes filles.

Au premier abord, le sujet vous semblerait délimité. Mais aussitôt vous vous heurterez à mille difficultés.

Des jeunes filles? Mais de quel âge? 15 à 18? 18 à 20? Au delà? Ou bien s'agit-il de ces petites arêtes qui des l'âge de 13 ans prennent une mentalité de femme?

Des jeunes filles? Mais de quel milieu? Jeunes mondaines? Etudiantes? Employées? Ouvrières?

Des jeunes filles? Mais de quelle mentalité? Urbaines? rurales? ou appartenant à des centres industriels?

Des jeunes filles? Mais de quelle contrée? Nord? Midi? Est? Les us et coutumes, le climat, le régionalisme, influent tant sur la mentalité collective d'une province!

Des jeunes filles? Mais de quelle culture? Secondaire? Primaire? Déjà formées par la lecture ou n'ayant lu jusqu'ici que des ciné-romans ou de la littérature frivole?

Un bibliographe pour jeunes filles? Mais créée par quelle œuvre, quel organisme? Une école, une usine, une cité, un foyer, un patronage, un cercle d'études, une section jociste...?

C'est à dessein que nous avons poursuivi l'énumération un peu fastidieuse de toutes les questions qui se posent. Ne convient-il pas de montrer par là combien il est difficile — pour ne pas dire impossible — d'établir de telles listes de livres?

Car si toutes les bibliothécaires se réclament avec insistance, très peu qu'on se sera épuisé à leur leur préparer.

Et quand bien même on arriverait à établir pour chaque type très spécial de bibliothèque une liste parfaitement adéquate à ses besoins précis, faudrait-il considérer comme résolue la question du choix des livres?

Catégoriquement nous affirmons que non.

Il faut en effet, considérer le choix sous deux angles différents: 1° Le choix pour l'achat des livres.

2° Le choix pour le prêt des livres.

C'est du premier de ces choix que nous avons parlé jusqu'ici. Mais si nous admettons le livre acheté et placé sur les rayons, reste la grave question de son contact avec les lectrices par le prêt.

Or, dites-moi, quel est le livre dont vous serez assez parfaitement sûr pour le donner indifféremment en pâture à toutes vos lectrices?

Est-ce le petit roman aussi innocent que romanesque où la jeune fille pauvre et très jolie, qui donne des leçons pour vivre, reçoit à la dernière page, après mille obstacles insurmontables et toujours surmontés, la déclaration d'amour du noble jeune homme qu'elle aime?

On trouverait dans les collections dites pour jeunes filles un véritable arsenal de ces livres à intrigue typique où la vertu est toujours récompensée.

Parce qu'ils sont honnêtes — et bien qu'ils soient la plupart du temps aussi vides d'idées que mal écrits, — ces romans romanesques sont considérés comme pouvant être mis entre toutes les mains.

Ignore-t-on le mal que peut faire à certaines imaginations déjà trop fertiles cette littérature qui porte au rêve?

Et par contre, n'est-il pas des livres catalogués parmi les "réservés" et qui, donnés avec à-propos à l'heure d'une crise morale à telle ou telle jeune fille, seront l'instrument de leur salut?

C'est dire que le choix des livres n'est pas difficile seulement en

cet homme à qui s'intéresse M. de Marges.

Il descendait lentement les deux degrés de pierre qui, du rez-de-chaussée, menaient au jardin. La mère et le fils avaient la même taille, à peine au-dessus de la moyenne, mais qui semblait plus élevée parce qu'elle était svelte, très souple, et bien mise en valeur par la coupe simple mais sans défaut de la robe de voile marron, chez Mme Fervières, et du complet gris foncé de Bruno. Ils avaient aussi la même allure élégante, la même absence de mouvements trop vifs et cette pareille façon de pencher la tête, quand ils restaient silencieux et quand ils pensaient.

Le pavillon était proche de la maison. Jusqu'au seuil de celle-ci, les marronniers formaient voûte. M. Fervières avait dit plus d'une fois: "Il faudrait abattre ceux qui sont trop près." Mais il ne pouvait s'y décider, et ses enfants le suppliaient de ne pas toucher aux arbres superbes qu'ils appelaient "les ancêtres".

Mme Fervières s'arrêta pour montrer à son fils un rosier grim-

pant, le long de la façade.

— Vois, il jaunit, il s'étiole. Cette ombre le tue.

— Il faut sacrifier le rosier ou les arbres, maman.

Mme Fervières dit pensivement: "Il faut toujours sacrifier quelque chose, dans la vie."

Et elle ajouta, avec une nuance de fermeté tranquille dans la voix: "Le devoir seul ne doit jamais l'être."

Une femme de chambre apparut au seuil de la maison. Elle annonça:

— M. et Mme de Marges attendent Madame au salon.

Mme Fervières regarda son fils. — Viens-tu, Bruno?

— Mais oui. Je n'ai pas de travail particulièrement pressé pour le moment.

Ils se dirigèrent vers une des portes vitrées du rez-de-chaussée, que Mme Fervières ouvrit. Dans le petit salon où l'on ne recevait que les intimes, Henry de Marges et sa femme, assis sur un canapé, causaient à mi-voix. Lui, âgé d'une trentaine d'années, offrait le type accompli du gentilhomme de vieille

Un remède de Femme



"Il m'a réellement rétablie"

De temps à autre, depuis 1919, j'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. D'abord, parce que j'étais épuisée, et maintenant pour l'âge critique. Il m'a rétablie assez pour me permettre de mieux faire ma besogne domestique. J'ai aussi à m'occuper du jardin et du poulailler. — Mme Frank P. Stone, Lacombe, Alberta.

Ce remède prouve sa valeur, chez les jeunes comme chez les plus âgées. Prenez-en à la maturité et à la maternité, ainsi qu'à l'âge moyen. 700,000 femmes l'ont recommandé.

Le COMPOSE VEGETAL de LYDIA E. PINKHAM
Employé depuis 60 ans, par les Femmes

fonction d'une bibliothèque, mais aussi en fonction de chaque lectrice.

Si donc on arrive à aider la bibliothécaire par des listes indicatives, on ne pourra jamais la décharger de la grave responsabilité que comporte son rôle.

C'est pourquoi une bibliothèque — bibliothèque paroissiale, par exemple — dont la bibliothécaire ne serait, faute de temps, qu'un distributeur automatique, risquerait de faire plus de mal que de bien, en tout cas, de ne pas faire tout le bien qu'on serait en droit d'en attendre.

Faits et glanes

Deux nouveaux bienheureux

Avec le bienheureux Pierre-René Rogue et la bienheureuse Jeanne-Elisabeth Bichier des Ages, c'est un religieux français et une religieuse française qui viennent d'être élevés sur les autels.

Pierre-René Rogue est un martyr de la Révolution française. Né en Bretagne vers le milieu du XVIIIe siècle, il appartenait à la Congrégation des Prêtres de la Mission, ou Lazaristes. Traqué comme prêtre réfractaire, il continua néanmoins à pratiquer son ministère sacerdotal dans la ville de Vannes. En 1795, la veille de Noël, comme il portait en secret le saint Viatique à un mourant, il fut découvert par deux individus qui le livrèrent aux administrateurs du département puis allèrent chercher la gendarmerie. Pendant ce temps, les hommes devant qui il avait été amené lui conseillèrent de fuir, mais il s'y refusa, ne voulant pas les exposer à payer cher sa fuite et ne voulant pas non plus risquer d'aggraver la situation des autres prêtres. Il demanda seulement à pouvoir consumer les saintes espèces qu'il portait sur lui. Il fut ensuite conduit en prison où il demeura trois mois en attendant d'être jugé.

M. Rogue comparut devant le tribunal, le 1er mars 1796, et le lendemain il fut condamné à mort comme prêtre réfractaire, en présence de sa mère, admirable, elle aussi, de foi et de force chrétienne.

Revenu en prison, M. Rogue écrivit deux lettres. Par la première, il adressait ses adieux à sa mère et lui demandait de ne pas cesser de faire l'aumône à l'un des deux délégués à qui il devait la mort; celui-ci était, en effet, un protégé de Mme Rogue. Par la seconde lettre, il se recommandait aux prières de ses confrères demeurés cachés à Vannes. Cette admirable sérénité frappa tellement un de ses gardiens que celui-ci se convertit le lendemain.

Le 3 mars, à 3 heures de l'après-midi, Pierre-René Rogue monta sur l'échafaud, et prononça les paroles de Jésus: "In manus tuas Domine, commendo spiritum meum..." il tendit le coup au couteur de la guillotine.

Jeanne-Elisabeth Bichier des Ages, née en 1773, d'une vieille famille noble du Berry, fut la cofondatrice de la Congrégation des

Soeurs de Saint-André avec saint André-ubert Fournet, le curé poitevin canonisé l'an dernier. La Congrégation des Soeurs de Saint-André, appelées aussi Filles de la Croix, compte actuellement 700 religieuses dont la plupart se trouvent en France et les autres en Belgique, Espagne, Italie, Hongrie, Canada et Argentine. A l'exemple de leur fondatrice, les Soeurs se dévouent au soin des malades et des enfants dans des hospices, des écoles et des orphelins qui sont partout des foyers ardents de charité et de piété.

Les talons plats

C'est la mort des talons hauts, proclament les chroniqueurs de la mode... au moins pour cette saison. De plus en plus, on voit apparaître les talons plats, non seulement par les souliers de golf, mais aussi pour les souliers de ville. Et ceux-ci, réalisés dans les cuirs aux tonalités les plus diverses, s'agrémentent de boucles et de pattes.

Les cours aux normaliennes ou aux élèves déjà inscrites pour l'année, qui étudient pour devenir professeurs en économie domestique, ou simplement celles qui sont désireuses d'être éclairées dans leurs devoirs de maîtresses de maison, reprennent aujourd'hui, à 2 heures.

Mardi prochain, le 11 juin, à 2 heures, sera ouvert au public, le cours du service de la table, déjà tant demandé par les dames, et pour lequel des personnes ont retenu des sièges. Les conditions sont les mêmes que pour les cours durant l'année. Les recettes promises seront vendues aux personnes présentes seulement.

Mme Gérin-Lajoie, professeur de droit usuel, désire communiquer encore une fois avec ses élèves (celles qui ont fait les devoirs). Prière de téléphoner à l'Ecole le plus tôt possible.

25 ans, 25.000
QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DEPASSÉ.

race, ayant su se conserver sain d'âme et de corps et gardant intactes les traditions d'énergie, de distinction physique et morale, de foi profonde léguées par les ancêtres, ces nobles angevins qui, aux jours de la Révolution, s'étaient mêlés à leurs paysans pour la défense de leur religion et de leur roi. Elle, fille d'un Français et d'une Grecque, avait à peine vingt ans. De beaux yeux noirs, voilés de cils blonds comme les cheveux, répandaient un doux éclat sur le visage délicat, d'une fine blancheur. Elevée par des parents irréligieux, elle avait été convertie par M. de Marges. Leur parfaite union pouvait se résumer en cette phrase dite un jour par Henry: "Nous n'avons qu'une pensée et qu'une âme."

(à suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditrice-proprétaire: Georges Pelletier, directeur-gérant.

EATON



Rien de plus frais et de plus léger pour l'été...

COMMERCE ET FINANCE

Colonisation et commerce

Nous vivons dans un monde étrange et nous traversons des temps d'une bizarrerie bouffonne. Nous craignons de faire au milieu de l'abondance; et dans l'un des plus vastes pays du monde, vide de population, nos gens se font nourrir par la charité publique parce qu'ils ne peuvent s'établir chez eux. Il est inconcevable que dans un pays comme le nôtre une telle dépression existe. Ce n'est pas moins un fait que la pénurie de nos bourses nous fait constater tous les jours.

On dit qu'il y a surproduction agricole.

C'est possible, mais pas chez nous, puisque nous achetons pour nous nourrir pour une centaine de millions, annuellement, de produits agricoles que nos terres produisent en abondance.

Et pourtant nos agriculteurs trouvent difficilement à vendre les denrées qu'ils produisent.

C'est peut-être que notre marché n'est pas des mieux partagés. C'est aussi que nous, Canadiens, nous sommes tellement prévenus contre tout ce qui est de chez nous que nous préférons faire affaires avec l'étranger.

Aux produits du Québec nos gens préfèrent ceux de l'étranger, même s'ils sont de qualité inférieure et de prix plus élevé.

Allez dans n'importe laquelle des épiceries montrealaises, québécoises, hulloises, sherbrookeuses, rimouskoises, trifluviennes ou nicolletaines dont les propriétaires canadiens supplient leurs compatriotes d'être des patriotes, et de les encourager de préférence, et jetez un coup d'oeil sur les étalages des comptoirs, des tablettes, des vitrines, et examinez quels sont les produits que ces marchands canadiens offrent en vente à leurs clients.

Vous comprendrez tout de suite pourquoi nos cultivateurs trouvent difficilement à écouler leur production.

Jetez un même coup d'oeil dans la plupart de nos grands magasins de la ville et de la campagne; informez-vous d'où vient la marchandise qu'on offre à la clientèle canadienne de chez nous, et vous comprendrez tout de suite pourquoi nous avons perdu notre grande industrie, pourquoi nous sommes en train de ruiner notre petite industrie.

Nos gens sont sans travail, et par douzaines de milliers ils doivent compter sur la charité établie pour ne pas mourir de faim.

Il y a bien nos terres arables incultes où des douzaines de milliers de Canadiens pourraient s'établir annuellement, s'ils le désiraient. S'il se trouve des milliers de Canadiens qui demandent à aller défricher ces terres et en tirer leur subsistance tout en établissant leurs enfants, il en est qui ne le veulent pas, d'autres qui n'en ont pas les aptitudes, d'autres encore qui le voudraient bien si le défrichement et la culture d'une terre pouvaient se faire sans qu'ils eussent à travailler.

Et il est important aussi que nous gardions pour nous notre industrie. C'est le complément de notre agriculture, pour une part importante au moins.

Et les centres industriels fournissent aux campagnes des marchés importants.

Ne pourrions-nous pas nous organiser pour produire chez nous les denrées que nous consommons, et avoir pour nos gens un marché où on leur donnerait la préférence? Certainement, mais il faudrait le vouloir.

Et en prendre les moyens.

Il y a quelque temps, nous visions l'établissement d'un industriel canadien, celui de M. Alphonse Raymond. Nous nous sommes amusés à calculer ce qu'une industrie comme celle-là, pourtant peu considérable, apporterait à notre population.

Il se paie en salaires aux employés la somme de \$75,000. Mais il y a, à part cela, tout ce que coûte la fabrication des boîtes, des bouteilles, des pots de toutes sortes, qui donne du travail à un nombre d'ouvriers assez considérable et permet à d'autres manufacturiers d'augmenter le chiffre de leurs affaires. Ce n'est pas tout.

Il y a là aussi la large part du cultivateur de chez nous.

L'année dernière fut une mauvaise année pour l'industrie des conserves.

Donnons quand même ce que cette industrie de chez nous a rapporté à nos habitants.

Tomates, 3,000,000 lbs; c'est du travail pour plusieurs personnes assurées tout l'été.

Oeufs, 20,000 douzaines; c'est la production totale de poulaillers de 24 cultivateurs qui gardent une centaine de poules chacun, et en ont soin plus que la moyenne des fermiers.

Pommes: 500,000 lbs, ou la production d'un verger de 20 acres... du travail pour deux ou trois autres hommes une partie de l'été.

Fraises et framboises: 800,000 lbs, ou la production de 30 acres; de l'emploi pour au moins une douzaine de personnes pour une bonne partie de l'été.

Sucre et sirop d'érable: 210,000 livres, soit la production d'une centaine de bonnes érablières.

Concombres: 1,500,000 lbs ou environ la production de 75 acres; soit du travail pour plusieurs hommes une bonne partie de l'été.

Choux-fleurs: 200,000 lbs, représentant encore le travail de quelques hommes pour préparer les choux-chauds, cultiver et récolter ce produit.

Oignons: 300,000 lbs, soit la production de 15 à 18 acres; de quoi donner du travail à quelques hommes tout l'été.

Et pour terminer, disons que cette maison achète de 75 cultivateurs pour \$2,000 de pots à soupe. Si vous admettez les montants payés à nos cultivateurs pour ces différents produits...

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Whittall Can.

Le rapport de la Whittall Can Co. indique que cette compagnie a réalisé des bénéfices d'opération pour un montant de \$287,558 pendant l'exercice terminé avec février comparativement à \$191,204 l'année précédente et \$330,795 il y a deux ans. Moins la dépréciation, les impôts et le dividende privilégié, il est resté un montant de \$99,459. Après rajustements, il reste un surplus accumulé de \$41,734.

Price Bros.

Dans une lettre adressée aux actionnaires, le comité de protection des porteurs d'actions ordinaires approuve le dernier projet de réorganisation financière de Price Bros. Le comité toutefois se réserve le droit d'approuver un autre projet, s'il en est qui soit soumis, et qui soit considéré plus avantageux avant l'adoption définitive du projet actuel.

Nouvelles compagnies

Les nouvelles compagnies incorporées à Québec la semaine dernière sont les suivantes:

Avec siège social à Montréal: General List and Mailing Service Co. Ltd., J. S. Vallée et Co. Ltd., l'Action Libérale Inc., The Alder Realty Co. Ltd., Vandeweghe Fur Products Inc.

En dehors de Montréal: Garneau, Boulanger, Ltée, Québec, \$20,000; Lake St. John Gold Ltd. (sans passif personnel) Roberval, \$30,000; Nash-Lafayette Automobile, Ltd., Westmount, \$49,900; N. Laurin et Fils, Ltée, Joliette, \$24,000; La Rouillère Co., Lac Ste. Anne, Chicoutimi, Roberval, \$49,000.

Cours de l'or

Londres, 5. (P.A.) — Le cours de l'or a avancé de 10d. à 138s.

Cours de l'argent

Londres, 5. (P.A.) — Le cours de l'argent a avancé de 3-16 à 19-16.

Marché du bétail

(P.C.) — Le nombre d'animaux mis en vente à Montréal ce matin était de 1167, soit 358 bêtes à cornes, 558 veaux, 192 porcs et 59 agneaux et moutons.

En fermature, hier, les boeufs de bonne qualité se sont vendus entre \$5.50 et \$5.75. Il n'y a pas eu de vente ce matin.

Les veaux se sont vendus à \$2.50 pour ceux de qualité commune et les prix ont varié jusqu'à \$4.25 pour ceux de qualité assez bonne. Une offre de \$4.65 a été faite pour des veaux de bonne qualité mais elle a été refusée.

Les agneaux de bonne qualité se sont vendus \$9, ceux de qualité moyenne \$8.50, tandis qu'il n'y avait pas de demande pour les légers. Les moutons se sont vendus entre \$2.50 et \$3.

Les porcs à bacon se sont vendus à \$9.25, les porcs à boucherie, légers et lourds à \$8.75 et les extra-lourds \$8.25. Les prix des truies variaient entre \$6.50 et \$7.50.

Marché des changes

Cours moyens à l'ouverture tels que fournis par L.-G. Beaubien et Compagnie:

Angleterre, livre s. \$4.86 2-3 85.03
France, franc 0.392 0.657
Belgique, belge 1.390 2.332
Italie, lire 0.526 0.860
Suisse, franc 4.02 3.235
Hollande, florin 1.93 1.360
Espagne, peseta 268 3.600
Suède, couronne 268 2.525
Danemark, cour. 268 2.245
Bresil, milreis 1.196 0.865
Etats-U., dollar \$1.00 5-16 6
Allemagne, R. m. 0.382 3.820

A MIDI

Cours officiels tels que fournis par la Presse canadienne:

A Montréal:
Livre sterling 5.02 1/4
Dollar américain 99 11-16
Franc français 0.657 1/4

A New-York:
Livre sterling 5.03 1/2
Dollar canadien 1.00 5-16
Franc français 0.659 1/4

A Paris:
Livre sterling 76.47 frs
Dollar canadien 15.22 frs
Dollar américain 15.17 1/2 frs

En or:
Livre sterling 12 s. 4 d.
Dollar canadien 59.76 s.
Dollar américain 59.44 s.

Cours des trusts fixes

Can. America Trust 4 1/2 5.00
Can. Inter. Trust 2 1/2 3.10
"Diversified Trust" 2 1/2 3.10
"Do." "Do." 9 1/2 10 1/2
First All. Can. Units 7 1/2 7 1/2
Do. 1943 2 1/2 2.12
"Independence Trust" 3 1/2 4.10
Grouped Income Shares 1.23 1.33
"Quarterly Income Shares" 2.20 2.40
"United Fixed" 3 1/2 3 1/2
"United N. Y. Bank Trust" 3 1/2 3 1/2
"U. S. Trust" 1 1/4 1.4
North. Am. T. 1953 2.16 2.16
Do. 1955 2.16 2.16
Do. 1956 2.16 2.16
Cumulative T.S. 3 1/2 3 1/2
Grouped T.S. Accum. 2.22 2.28
Do. Distrib. 3 1/2 3 1/2
Five-Year Fixed T.S. 2.12 2.12

Compagnies de placements:
"Am. Composite Shares" 3 1/2 3 1/2
"Am. Founders Com." 4 1/2 4 1/2
"Brit. Type Inv." 3.25 3.45
Can. Inv. Fund 3 1/2 3 1/2
Fed. Cap. Trust 3 1/2 3 1/2
Fundamental Trust S.A. 3 1/2 3 1/2
"Unit. Gold Equity of Can." 2.38 2.65
"Nat. Bond and Shares" 33.00 34.06
Do. 1956 1.86 1.86
Do. 1958 2.12 2.12
Cumulative T.S. 3 1/2 3 1/2
Do. Voting 78 78
National Wide Securities 3.08 3.08
Do. 1.11 1.21

Fonds américains.

Cours du blé

WINNIPEG
Haut 78 1/2 78 1/2
Moyen 77 1/2 77 1/2
Bas 76 1/2 76 1/2
CHICAGO
Juillet 96 1/2 96 1/2
Septembre 97 1/2 97 1/2
Novembre 98 1/2 98 1/2
Décembre 99 1/2 99 1/2

Cours du blé

WINNIPEG
Haut 78 1/2 78 1/2
Moyen 77 1/2 77 1/2
Bas 76 1/2 76 1/2
CHICAGO
Juillet 96 1/2 96 1/2
Septembre 97 1/2 97 1/2
Novembre 98 1/2 98 1/2
Décembre 99 1/2 99 1/2

Cours du blé

WINNIPEG
Haut 78 1/2 78 1/2
Moyen 77 1/2 77 1/2
Bas 76 1/2 76 1/2
CHICAGO
Juillet 96 1/2 96 1/2
Septembre 97 1/2 97 1/2
Novembre 98 1/2 98 1/2
Décembre 99 1/2 99 1/2

Cours du blé

WINNIPEG
Haut 78 1/2 78 1/2
Moyen 77 1/2 77 1/2
Bas 76 1/2 76 1/2
CHICAGO
Juillet 96 1/2 96 1/2
Septembre 97 1/2 97 1/2
Novembre 98 1/2 98 1/2
Décembre 99 1/2 99 1/2

Cours du blé

WINNIPEG
Haut 78 1/2 78 1/2
Moyen 77 1/2 77 1/2
Bas 76 1/2 76 1/2
CHICAGO
Juillet 96 1/2 96 1/2
Septembre 97 1/2 97 1/2
Novembre 98 1/2 98 1/2
Décembre 99 1/2 99 1/2

Cours du blé

WINNIPEG
Haut 78 1/2 78 1/2
Moyen 77 1/2 77 1/2
Bas 76 1/2 76 1/2
CHICAGO
Juillet 96 1/2 96 1/2
Septembre 97 1/2 97 1/2
Novembre 98 1/2 98 1/2
Décembre 99 1/2 99 1/2

BOURSE DE MONTREAL

(P. C.) — Le marché a été vigoureux après son congé, mais les gains se sont limités à quelques fractions dans l'ensemble.

Domination Coal priv., qui a avancé de 21 points la semaine dernière, a encore réalisé un autre gain de 6 points ce matin à 91, nouveau sommet.

(Comptation de la maison L.-G. Beaubien)

Ventes Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi	Chang.
105 Bathurst Pow. and Pap.	17 1/2	7 3/4	7 1/2	7 1/2	1/2
100 Bell Telephone	116 1/2	8 3/4	8 1/2	8 1/2	1/2
825 Brazilian	2 1/2	5 3/4	5 1/2	5 1/2	1/2
115 B.C. Packers	2 1/2	5 3/4	5 1/2	5 1/2	1/2
5 B.C. Power "B"	5 3/4	5 3/4	5 1/2	5 1/2	1/2
25 Bldg Prod.	21	7 1/4	7 1/4	7 1/4	1/4
10 Canada Cement	40	6 1/4	6 1/4	6 1/4	1/4
10 Can. Cement priv.	12 1/2	6 1/4	6 1/4	6 1/4	1/4
10 Can. Car and Found. priv.	15	15	15	15	1/4
180 Can. Pac. Ry.	150	150	150	150	1/4
5 Con. Smelting	33 1/2	33 1/2	33 1/2	33 1/2	1/4
45 Dom. Coal priv.	90	90	90	90	1/4
20 Dom. Textile	86 1/2	86 1/2	86 1/2	86 1/2	1/4
185 Gen. Steel Wares	4 1/2	4 1/2	4 1/2	4 1/2	1/4
425 Int. Nickel	25.00	25.15	25.00	25.15	1/4
125 McGill Frontenac	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2	1/4
75 Mont. Power	36 1/2	36 1/2	36 1/2	36 1/2	1/4
45 Mont. Power Deb.	46 1/4	46 1/4	46 1/4	46 1/4	1/4
20 Mont. Tram.	103 3/4	103 3/4	103 3/4	103 3/4	1/4
610 Nat. Breweries	27 3/4	27 3/4	27 3/4	27 3/4	1/4
5 Nat. Breweries priv.	35 1/2	35 1/2	35 1/2	35 1/2	1/4
30 National Steel Car	14 1/2	14 3/4	14 1/2	14 3/4	1/2
50 Quebec Tractor	18	18	18	18	1/2
30 St. Lawrence Corp.	2 3/4	2 3/4	2 3/4	2 3/4	1/2
25 St. Law. Paper priv.	21	21	21	21	1/2
225 Shawinigan W. and P.	21	21	20 3/4	21	1/2
15 Steel of Canada priv.	37	37	37	37	1/2

Bourse de New-York

New-York, 5 (P.A.) — Un mouvement d'achat dans les métaux a donné plus de vigueur au marché. Il y a bien eu quelques points faibles à l'ouverture mais ils ont disparu par la suite.

Les argentifères, les aurifères et les cuprifères se sont avancés de quelques fractions à 1 point. Au nombre des titres qui se sont ainsi améliorés on note McIntyre, Dome, Gerro de Pasco, Howe Sound, U.S. Smelting and American Smelting. Se sont aussi avancés d'environ 1 point: Santa Fe, Western Union, Allied Chemical, U. S. Steel et Chrysler ont fléchi à l'ouverture.

La demande s'est notablement améliorée dans la deuxième heure et les gains ont été rapides. Westinghouse, Santa Fe, Consolidated Gas, U.S. Steel et DuPont se sont avancés de 1 à 2 points.

Cours moyens à l'ouverture

Cours fournis par la maison LANGEVIN & RAINVILLE, courtiers, 225, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Alloyed Chemical, 134 1/2, 134 1/2
American Smelting, 37 3/4, 37 3/4
American Water Works, 18 1/2, 18 1/2
American Tel. & Tel., 11 1/4, 11 1/4
Anacosta, 14, 14
Atlantic Refining, 54 1/4, 54 1/4
Baltimore & Ohio, 23 1/2, 23 1/2
Bethlehem Steel, 31 1/2, 31 1/2
Canadian Pacific, 11 1/2, 11 1/2
Chemical Solvents, 21 1/2, 21 1/2
Chrysler Motors, 38 1/2, 38 1/2
Cons. Gas of New York, 12 1/2, 12 1/2
Columbia G. & Elec., 21 1/2, 21 1/2
Commonwealth Southern, 21 1/2, 21 1/2
DuPont, 21 1/2, 21 1/2
Electric Power & Light Corp., 39 1/2, 39 1/2
General Foods Corp., 30 1/2, 30 1/2
General Motors, 10 1/2, 10 1/2
Gillette, 19 1/2, 19 1/2
Hudson Motors, 11 1/2, 11 1/2
Int. Tel. & Tel. Co., 11 1/2, 11 1/2
Kennebec Copper, 18 1/2, 18 1/2
Montgomery & Ward, 24 1/2, 24 1/2
National Power Light, 9 1/2, 9 1/2
New York Central, 28 1/2, 28 1/2
North American, 42 1/2, 42 1/2
Noranda Mines, 15 1/2, 15 1/2
New Haven, 15 1/2, 15 1/2
Packard Motors, 29 1/2, 29 1/2
Pennsylvania R.R., 29 1/2, 29 1/2
Phillips Petroleum, 19 1/2, 19 1/2
Pub. Serv. of New Jersey, 17 1/2, 17 1/2
Radio Corp., 35 1/2, 35 1/2
Remington Rand, 9 1/4, 9 1/4
Republic Iron & Steel, 18 1/2, 18 1/2
Sears Roebuck, 15 1/2, 15 1/2
Socoy Vacuum Oil, 19 1/2, 19 1/2
Standard Brand, 15 1/2, 15 1/2
Standard Oil of New Jersey, 15 1/2, 15 1/2
Standard Oil, 43 1/4, 43 1/4
Texas Corp., 23 1/2, 23 1/2
United Pacific, 11 1/2, 11 1/2
United Aircraft, 20 1/2, 20 1/2
United Gas Improvement, 15 1/2, 15 1/2
U. S. Steel, 38 1/2, 38 1/2
Westinghouse, 15 1/2, 15 1/2
Woolworth, 48 1/2, 48 1/2

Cours moyens à l'ouverture

Cours fournis par la maison LANGEVIN & RAINVILLE, courtiers, 225, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Alloyed Chemical, 134 1/2, 134 1/2
American Smelting, 37 3/4, 37 3/4
American Water Works, 18 1/2, 18 1/2
American Tel. & Tel., 11 1/4, 11 1/4
Anacosta, 14, 14
Atlantic Refining, 54 1/4, 54 1/4
Baltimore & Ohio, 23 1/2, 23 1/2
Bethlehem Steel, 31 1/2, 31 1/2
Canadian Pacific, 11 1/2, 11 1/2
Chemical Solvents, 21 1/2, 21 1/2
Chrysler Motors, 38 1/2, 38 1/2
Cons. Gas of New York, 12 1/2, 12 1/2
Columbia G. & Elec., 21 1/2, 21 1/2
Commonwealth Southern, 21 1/2, 21 1/2
DuPont, 21 1/2, 21 1/2
Electric Power & Light Corp., 39 1/2, 39 1/2
General Foods Corp., 30 1/2, 30 1/2
General Motors, 10 1/2, 10 1/2
Gillette, 19 1/2, 19 1/2
Hudson Motors, 11 1/2, 11 1/2
Int. Tel. & Tel. Co., 11 1/2, 11 1/2
Kennebec Copper, 18 1/2, 18 1/2
Montgomery & Ward, 24 1/2, 24 1/2
National Power Light, 9 1/2, 9 1/2
New York Central, 28 1/2, 28 1/2
North American, 42 1/2, 42 1/2
Noranda Mines, 15 1/2, 15 1/2
New Haven, 15 1/2, 15 1/2
Packard Motors, 29 1/2, 29 1/2
Pennsylvania R.R., 29 1/2, 29 1/2
Phillips Petroleum, 19 1/2, 19 1/2
Pub. Serv. of New Jersey, 17 1/2, 17 1/2
Radio Corp., 35 1/2, 35 1/2
Remington Rand, 9 1/4, 9 1/4
Republic Iron & Steel, 18 1/2, 18 1/2
Sears Roebuck, 15 1/2, 15 1/2
Socoy Vacuum Oil, 19 1/2, 19 1/2
Standard Brand, 15 1/2, 15 1/2
Standard Oil of New Jersey, 15 1/2, 15 1/2
Standard Oil, 43 1/4, 43 1/4
Texas Corp., 23 1/2, 23 1/2
United Pacific, 11 1/2, 11 1/2
United Aircraft, 20 1/2, 20 1/2
United Gas Improvement, 15 1/2, 15 1/2
U. S. Steel, 38 1/2, 38 1/2
Westinghouse, 15 1/2, 15 1/2
Woolworth, 48 1/2, 48 1/2

Cours moyens à l'ouverture

Cours fournis par la maison LANGEVIN & RAINVILLE, courtiers, 225, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Alloyed Chemical, 134 1/2, 134 1/2
American Smelting, 37 3/4, 37 3/4
American Water Works, 18 1/2, 18 1/2
American Tel. & Tel., 11 1/4, 11 1/4
Anacosta, 14, 14
Atlantic Refining, 54 1/4, 54 1/4
Baltimore & Ohio, 23 1/2, 23 1/2
Bethlehem Steel, 31 1/2, 31 1/2
Canadian Pacific, 11 1/2, 11 1/2
Chemical Solvents, 21 1/2, 21 1/2
Chrysler Motors, 38 1/2, 38 1/2
Cons. Gas of New York, 12 1/2, 12 1/2
Columbia G. & Elec., 21 1/2, 21 1/2
Commonwealth Southern, 21 1/2, 21 1/2
DuPont, 21 1/2, 21 1/2
Electric Power & Light Corp., 39 1/2, 39 1/2
General Foods Corp., 30 1/2, 30 1/2
General Motors, 10 1/2, 10 1/2
Gillette, 19 1/2, 19 1/2
Hudson Motors, 11 1/2, 11 1/2
Int. Tel. & Tel. Co., 11 1/2, 11 1/2
Kennebec Copper, 18 1/2, 18 1/2
Montgomery & Ward, 24 1/2, 24 1/2
National Power Light, 9 1/2, 9 1/2
New York Central, 28 1/2, 28 1/2
North American, 42 1/2, 42 1/2
Noranda Mines, 15 1/2, 15 1/2
New Haven, 15 1/2, 15 1/2
Packard Motors, 29

Chez les pharmaciens

Douze nouveaux bacheliers — Le dîner d'hier soir au "Cercle Universitaire" — L'allocation de Mgr Piette

Mgr Joseph-Vincent Piette, recteur de l'Université de Montréal, a multiplié les conseils et les avertissements aux pharmaciens nouveaux et anciens hier soir, au Cercle Universitaire. Soyez des hommes de conscience professionnelle, scientifique, morale et sociale, dit-il. Si quelque chose d'incorrupt se passe chez votre voisin, dit-il encore, ayez la force de vos convictions et choisissez toujours la voie du bien et de la noblesse.

Au sujet de l'administration de l'Université de Montréal même, Mgr le recteur a déclaré solennellement que tous les détails de l'entreprise de la montagne sont marqués au coin de la plus stricte prudence et honnêteté et de la plus grande économie aussi. L'Université de Montréal est la seule institution qui puisse, ce croit, à l'heure présente liquider ses valeurs à prime, même avec un profit de plus de \$50,000.

Le dîner offert hier soir par l'Association des Anciens élèves de l'École de pharmacie et par le Comité de régie des élèves actuels réunissait un fort groupe de pharmaciens et de futurs pharmaciens. M. Gilles Guérin, président du Comité de régie, agissait comme président du dîner. On remarquait à ses côtés Mgr Piette, MM. A. J. Laurence, secrétaire-directeur de l'École; Henri Groulx, président de l'Association pharmaceutique de la province de Québec; Marius Létourneau, président de l'Association des Anciens; plusieurs professeurs de l'École et quelques invités.

M. Laurence donne alors lecture des noms des élèves qui ont subi avec succès tous les examens du baccalauréat et obtenu le grade de "bachelier en pharmacie".

Ces noms suivent dans l'ordre du mérite. On remarquera que sur les douze bacheliers, il y a cinq Juifs: Léo Houle et Jean Lippens, avec distinction; Jean-Louis Mayer, Maurice Lafontaine, Gérard Aron, Jacques S. Piché, Alexander Zeltzer, Hyman Rosen, Gérard Dionne, Francis Zahalan, Moe Fineberg et René Leduc.

Les élèves dont les noms suivent ont obtenu une attestation d'études supérieures de chimie biologique et de pharmacodynamie, par ordre de mérite: Paul-Emile Riopel, Victorien Fredette, Jean-Louis Lamarre, Mario Guindon, Laurent Gingras, Lionel Forté, Jacques-S. Piché, Gaston Brodeur, et Paul Messier.

MM. Léo Houle et Roland Priemont remportent le prix de la Banque d'Épargne en récompense de l'ordre et du soin apportés dans le travail.

Mgr Piette

Mgr le recteur fait observer au début que les progrès de l'École de pharmacie ne sont pas inconnus de la Commission des études et de la Commission d'administration de l'Université. Sa belle tenue scientifique n'échappe à personne et ne le cède en rien aux écoles du même genre. Tous les professeurs font preuve d'une science profonde et renouvelée tous les jours, à la page.

Mgr Piette regrette ensuite l'absence du président, M. Joseph Contant, presque nonagénaire. Il sait, dit-il, dans quelle vénération nous le tenons tous. Il invite ensuite les élèves à garder les yeux fixés sur leurs professeurs et à se laisser influencer par le mauvais exemple des autres. Vous devez avoir bien ancré dans la conscience le sens de l'honnêteté. Tenez-vous-en à la doctrine de la vérité, de l'exactitude, de la précision, de la conscience, de vos responsabilités vis-à-vis du public. Soyez des hommes de conscience professionnelle, scientifique, morale et sociale. Quelque importants que puissent être les succès de votre vie, continuez à suivre la voie droite de la justice. Je comprends que la compétition est parfois une question de vie ou de mort et qu'il faut prendre des moyens presque extraordinaires pour tenir le coup. La compétition elle-même est la source d'un bien général si elle se maintient dans les bornes de la justice sociale.

Je vous demande aussi, messieurs les pharmaciens, de collaborer entre vous, au point de vue scientifique. N'hésitez pas à aider un confrère lorsqu'il s'agit pour lui d'obtenir un brevet, par exemple, même si vous ne devez pas faire fortune, même si vous ne devez recevoir aucun sou. Le bien public réclame de vous. Soyez des frères en même temps que des compétiteurs. Vous savez les premiers que cela n'est pas incompatible.

Et souvenez-vous aussi de votre Alma Mater, l'Université. J'ai confiance que même le mal qu'on aurait pu dire d'elle tournera à son avantage. Des imaginations malades ont jeté des rumeurs et des poisons dans la rue. Il y a peut-être même des esprits respectables qui ont souffert de la dépression générale et qui nous ont vertement critiqués. Messieurs, vous le savez, il fallait tenter un grand effort pour donner à la ville de Montréal, à la race française en Amérique une université digne d'elle. Il y a eu beaucoup plus de calcul avant l'entreprise des travaux qu'on ne le croit généralement. Nous avons été réduits à la mendicité. Et pourtant tous les détails de l'entreprise sont marqués au coin de la plus grande prudence, de l'honnêteté, de l'économie la plus stricte, même si la découverte d'une faille a engendré à elle seule quelques centaines de mille piastres. Aujourd'hui, l'Université peut liquider ses valeurs à prime, avec un profit de \$54,000 environ.

Tous nos malheurs nous auront peut-être fait gagner un plus grand amour de nos enfants. Tous les anciens se sont rapprochés de leur Alma Mater dans le malheur qui l'a frappée.

Ont ensuite porté la parole: M. Jean Lippens, au nom des finissants; Marius Létourneau, au nom des Anciens; Henri Groulx, au nom de l'Association pharmaceutique, qui souhaite voir enfin et pour de bon "la pharmacie aux pharmaciens".

La Fédération des Liges du Sacré-Coeur

La belle réunion d'hier soir au sous-sol de l'église du Sacré-Coeur — Près de mille assistants — Les ligues de l'ouest se réuniront à l'automne — Triduum, mercredi

Hier soir, au sous-sol de l'église du Sacré-Coeur, très nombreuse assemblée, près de mille aumôniers, délégués et chefs de groupe des ligues du Sacré-Coeur de l'est de Montréal, auxquels s'étaient joints plusieurs représentants de l'ouest. Mgr LePailleur y représentait S. E. Mgr Gauthier.

M. le curé Bourassa dit les mots de bienvenue, non pas au nom de la paroisse, mais du Sacré-Coeur lui-même. Les délégués sont les députés, les représentants de milliers et de milliers de ligues désireux d'action sociale catholique, hommes de cœur et de bonne volonté, qui veulent rendre leur ville et leur patrie meilleures.

M. le Dr J.-B. Prince, président général des Ligues, trouve, pour le remercier, deux raisons de tenir ici la première réunion du congrès: c'est que la paroisse est dédiée au Sacré-Coeur et que le curé s'appelle M. Bourassa.

Le R. P. Senay, S.J., rend hommage au zèle et aux suggestions de Mgr LePailleur et de M. le curé Bourassa, qui ont inspiré ce congrès, ainsi que la démonstration de dimanche prochain, dont le succès est assuré. Nous pouvons compter sur cinquante mille hommes au Stade. Il est très important d'arriver à l'heure, vu que les discours commenceront à deux heures et un quart très précises.

Ce soir

L'on va étudier ce soir les constitutions de la Ligue et le règlement de la Fédération des ligues du Sacré-Coeur de Montréal. Ce congrès réunit les délégués de l'est; on réunira l'ouest à l'automne, mais ce ne seront pas deux ligues. Jusqu'à cette seconde convocation, les mêmes officiers généraux: MM. le Dr J.-B. Prince, A. Saint-Pierre, et O. Vallières, garderont les mêmes charges de président, de vice-président et de secrétaire. Mgr LePailleur et M. l'abbé Thérien représentent les directeurs des hommes et des jeunes gens au Conseil central.

M. Vallières fait l'appel des délégués et donne les effectifs des diverses paroisses de l'est. Le R. P. Senay lit, article par article, les constitutions rédigées en 1909, propose certains changements, certaines adaptations nécessitées par la lettre de S. S. Pie XI sur l'action catholique des hommes et des jeunes gens. On exprime le vœu que chaque paroisse possède sa Ligue d'hommes affiliée à l'Apostolat de la Prière; ce serait l'organisation toute faite de la ligue d'action catholique demandée par N. S. P. le Pape.

On vote des règlements de régie interne des Ligues et de la Fédération; on adresse des félicitations à S. E. Mgr Forget, qui avait bien voulu accepter la présidence d'honneur de la réunion de ce soir, et l'on fait une large part des prières au Sacré-Coeur pour le retour à la santé de S. E. Mgr Gauthier.

La Ligue de Saint-Henri réclame que le prochain congrès des Ligues de l'ouest se tienne chez elle, vu qu'elle atteint ses noces d'or, et qu'elle est la ligue-mère de plusieurs autres des paroisses plus récentes.

On demande que la retraite fermée soit mise en pratique chez les ligues qu'une Heure-Sainte spéciale aux enfants des écoles attire les bénédictions sur notre jeunesse et que le groupe des partisans du Sacré-Coeur soit un rempart solide contre le communisme et l'oubli de Dieu.

Mercredi s'ouvrent des triduum préparatoires à la fête du Sacré-Coeur, dont la grande manifestation de dimanche au Stade sera le couronnement triomphal.

scientifique. N'hésitez pas à aider un confrère lorsqu'il s'agit pour lui d'obtenir un brevet, par exemple, même si vous ne devez pas faire fortune, même si vous ne devez recevoir aucun sou. Le bien public réclame de vous. Soyez des frères en même temps que des compétiteurs. Vous savez les premiers que cela n'est pas incompatible.

Et souvenez-vous aussi de votre Alma Mater, l'Université. J'ai confiance que même le mal qu'on aurait pu dire d'elle tournera à son avantage. Des imaginations malades ont jeté des rumeurs et des poisons dans la rue. Il y a peut-être même des esprits respectables qui ont souffert de la dépression générale et qui nous ont vertement critiqués. Messieurs, vous le savez, il fallait tenter un grand effort pour donner à la ville de Montréal, à la race française en Amérique une université digne d'elle. Il y a eu beaucoup plus de calcul avant l'entreprise des travaux qu'on ne le croit généralement. Nous avons été réduits à la mendicité. Et pourtant tous les détails de l'entreprise sont marqués au coin de la plus grande prudence, de l'honnêteté, de l'économie la plus stricte, même si la découverte d'une faille a engendré à elle seule quelques centaines de mille piastres. Aujourd'hui, l'Université peut liquider ses valeurs à prime, avec un profit de \$54,000 environ.

Tous nos malheurs nous auront peut-être fait gagner un plus grand amour de nos enfants. Tous les anciens se sont rapprochés de leur Alma Mater dans le malheur qui l'a frappée.

Ont ensuite porté la parole: M. Jean Lippens, au nom des finissants; Marius Létourneau, au nom des Anciens; Henri Groulx, au nom de l'Association pharmaceutique, qui souhaite voir enfin et pour de bon "la pharmacie aux pharmaciens".

Départ du R. F. Marie-Victorin

Le directeur de l'Institut botanique est délégué au chapitre général des Frères des Ecoles chrétiennes en Belgique — Il visitera aussi des jardins botaniques, des universités et des musées, en Europe

Le Frère Marie-Victorin, directeur de l'Institut de botanique de l'Université de Montréal, s'est embarqué samedi midi à Québec à bord de l'Empress of Australia, du Pacifique Canadien, à destination de la Belgique à titre de délégué au chapitre général des Frères des Ecoles chrétiennes, qui se tiendra le 13 juin prochain à Lembeek-les-Hal, où se trouve la maison-mère. Le Frère Marie-Victorin fait la traversée en compagnie de M. John Lloyd, botaniste de l'Université McGill, qui vient de prendre sa retraite.

Déjà cinq religieux canadiens de cette communauté sont partis pour la Belgique à titre de délégués eux aussi. Ce sont les Frères Nivard-Josephus, visiteur de Montréal; Paulin, visiteur de Québec; Urdan, visiteur de Toronto; Oswald, directeur de la procure de Montréal, et Hébert, directeur de l'Académie de la Salle des Trois-Rivières.

Le voyage du Frère Marie-Victorin se prolongera pendant une dizaine de semaines en Europe après la tenue du chapitre général. Comme ce religieux est aussi délégué officiellement par la Société royale du Canada au congrès de septembre de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, à Aberdeen, Écosse, il voyageira à travers l'Europe entre les deux assises religieuses et scientifiques.

Le directeur de l'Institut de botanique fera un voyage extrêmement profitable à l'Université et à la ville de Montréal, sans que ces corps publics aient à dépenser un sou. Le Frère Marie-Victorin visitera des jardins botaniques et des universités, des musées et autres institutions éducatives, en Belgique d'abord, en France ensuite, en Espagne, en Suisse, en Allemagne et en Russie, puis en Angleterre et en Écosse à la veille du congrès.

En Espagne, le Frère Marie-Victorin fera des excursions scientifiques avec le Frère Sennen, religieux français de la communauté des Frères des Ecoles chrétiennes, qui a la réputation d'être l'un des meilleurs botanistes d'Espagne. En Allemagne il visitera notamment les jardins botaniques de Berlin, d'Éna, de Munich, de Cologne et des universités de ces mêmes villes.

En Russie, notre directeur de l'Institut de botanique rencontrera un ancien compagnon de voyage "à travers trois continents" en la personne du professeur Mushketoff, directeur des services géologiques de l'U.R.S.S., ainsi que le professeur Vasilov, botaniste. Il visitera les jardins botaniques de Leningrad, de Moscou et l'Académie des sciences de Leningrad.

M. Henri Prat, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Montréal, présentement en France, fera une bonne partie des voyages du Frère Marie-Victorin à travers l'Europe.

De retour au Canada, ces deux savants sauront faire profiter l'Université de Montréal des renseignements recueillis sur leur route, et le jardin botanique de la ville de Montréal de suggestions opportunes pour son meilleur aménagement.

Feu Mme J. Chevalier

Sorel, 5. (S.P.C.) — Mme Jules Chevalier, née Johnston (Elizaphoebe), veuve de M. Jules Chevalier, avocat et registraire du district de Richelieu, est morte chez elle, rue Charlotte, hier matin. Elle avait 93 ans et était la plus ancienne résidente de Sorel, où elle était née et avait passé toute sa vie. Elle était la fille de M. Robert Alexander Johnston, seigneur de Yamachiche et avocat. Lui survivent un fils, M. Eugène Chevalier, pharmacien à Montréal, et un petit-fils, M. Jules Larochelle, employé civique à Montréal. M. Michel Larochelle, c.r., est son gendre. Les funérailles auront lieu à l'église Saint-Pierre de Sorel, demain matin, à 8 heures.

Au Séminaire de Québec

La réunion annuelle des Anciens élèves du séminaire de Québec aura lieu le mercredi 13 juin, à Malzéville, seigneurie des Messieurs du séminaire.

Son Eminence le cardinal Rodrigue Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec et plusieurs évêques, anciens élèves, assisteront à cette fête. Tous les anciens élèves, membres de l'Amicale ou non sont invités.

L'enlèvement des déchets

M. Zénon Lesage, commissaire de la cité, projette de modifier le service d'enlèvement des déchets, de façon à ce que les préposés à ce service aillent chercher les réceptacles de vidanges sur les trottoirs et terrains privés. De la sorte, aucune poubelle n'empêcherait les rues qui seraient plus propres.

Association du Bien-Etre de la Jeunesse Inc.

Durant la saison d'été le bureau de l'Association du Bien-Etre de la Jeunesse sera ouvert chaque jour de 12.30 à 2 h. p. m., et toute la journée le mercredi.

Club ouvrier des citoyens de Montcalm

Le club ouvrier des citoyens de Montcalm convoque ses membres pour ce soir, à 8 h. 30, dans la salle Rochon, no 5888 avenue Papineau. Des questions de la plus haute importance seront discutées dans l'intérêt du club.

Mort du R. P. O'Donnell

Le recteur de l'Université Notre-Dame, Indiana, est décédé, après une longue maladie

South Bend, Ind., 5. (S.P.A.) — Le R. P. Charles L. O'Donnell, C. S. C., président de l'Université de Notre-Dame, est mort de bonne heure hier, après une longue maladie. Il avait reçu les derniers sacrements il y a plusieurs semaines.

Prêtre, éducateur et poète, le R. P. O'Donnell avait joué un rôle important depuis plusieurs années dans la vie de cette université, dont il fut d'abord étudiant, puis professeur et enfin président. Il était né à Greenfield, le 15 novembre 1884, et avait été ordonné prêtre en 1910. A part ses études à Notre-Dame, il avait étudié au collège Sainte-Croix, de Washington, D.C., à Harvard et à diverses universités catholiques avant son ordination.

Professeur d'anglais, de 1910 à 1917, il avait commencé alors à écrire des vers qui devaient lui faire une grande réputation comme poète catholique, et lui valoir en 1931 la présidence de la New Catholic Poetry Society of America. Un de ses premiers ouvrages fut "The Dead Musician", écrit en 1916. En 1930 il avait publié "Time of the Road and Other Poems" que la critique acclama comme les plus beaux vers du R. P. O'Donnell.

Lorsque les États-Unis entrèrent dans la Grande Guerre, le R. P. O'Donnell accompagna les forces expéditionnaires en France comme aumônier.

C'est sous l'administration du R. P. O'Donnell que Notre-Dame connut son plus grand développement au point de vue matériel. On ajouta huit grands et beaux édifices et un vaste stadium dans le campus. Le R. P. O'Donnell était un ami intime de feu Knute K. Rockne, entraîneur de football de Notre-Dame.

Le 3 mars 1932 le roi Victor-Emmanuel avait inscrit le R. P. O'Donnell dans l'Ordre de la Couronne.

Le R. P. John F. O'Hara, C.S.C., nommé vice-président de l'université en juillet dernier, agira comme président suppléant pendant le reste du terme d'office du R. P. O'Donnell.

Feu Mme E. Duchesneau

Mme Edmond Duchesneau, née Desjardins (Marie-Rose), veuve de l'ancien négociant bien connu de la Maison Duchesneau & Duchesneau, rue Saint-Paul, est décédée, samedi soir, après quelques jours de maladie. La défunte, âgée de 68 ans, était la belle-mère de M. Irénée Vautrin, ministre dans le cabinet Taschereau.

Lui survivent: deux filles: Gertrude, femme de M. Irénée Vautrin, et Mlle Pauline Duchesneau; deux fils, Amédée et Edouard, et deux petites-filles, Jacqueline et Paule Vautrin.

Les funérailles auront lieu à la chapelle de l'Institut des Sœurs des Muettes, rue de Berri, demain matin, à neuf heures.

La dépouille mortelle est exposée au no 3435, avenue Laval.

La défunte était Dame de Sainte-Anne.

Le "Devoir" prie les membres de la famille d'agréer l'expression de ses profondes condoléances.

Ce soir, à l'École Normale Jacques-Cartier

La réunion annuelle des anciens de l'École Normale Jacques-Cartier aura lieu ce soir. Le programme de la soirée comporte les allocutions du président, M. Irénée Vautrin, ministre à Québec, du principal, M. l'abbé A. Desrosiers, du chant par le chœur des professeurs, quelques morceaux d'orchestre, les motions habituelles et les élections. Il y aura aussi buffet.

Les anciens offriront leurs vœux à leur président devenu ministre. La plaquette-souvenir des fêtes du soixante-quinzième anniversaire sera distribuée aux anciens.

Les obsèques de M. Malo

Les obsèques de M. Théodore Malo, marchand de tabac, qui a trouvé la mort dans des circonstances tragiques, à son établissement de commerce, la semaine dernière, ont eu lieu hier matin à l'église St-Georges, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Aimé Boileau, curé de la paroisse, qui a également chanté le service, assisté de MM. les abbés J. J. J. et W. Morin, comme diacre et sous-diacre. Des messes ont également été dites aux autels latéraux par le R. P. Plamondon, S.J., et M. l'abbé Racicot, parents du défunt.

Une délégation de la Ligue du Sacré-Coeur, drapeau en tête, ouvrait le cortège. Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Théodore Malo; son frère, M. Maxime Malo; M. R. Bienvenue, son beau-frère; ses neveux, MM. Raoul, Paul et R. Malo; ses cousins, MM. P. Malo, A. Brodeur, Thé Brodeur, J. H. Brodeur et E. Trudeau.

Dans l'église, on remarquait nombre de religieuses des congrégations de Notre-Dame, du Saint-Nom de Jésus et de la Providence.

Pour Gaspé

Le livre du Souvenir

"GASPÉ DEPUIS CARTIER" Grand volume in-quarto de 250 pages environ, illustré à profusion de photographies actuelles et de dessins anciens, enrichi de nombreux hors-texte. Histoire, documents et statistiques sur Gaspé et la région gaspéenne. Œuvre de l'abbé C.-E. Roy, curé d'office de Gaspé, et de M. Lucien Braut, des Archives fédérales.

Recueil unique de documents et d'illustrations. Prix: \$2.00, plus 15 sous pour le port. Expédition sous enveloppe cartonnée. S'adresser au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal, (téléphone: HARBOR 1241).

Maussade et irascible

Personne ne pouvait l'aborder

"Bien que je n'aie que 39 ans", écrit une femme, "j'ai l'impression d'avoir, pendant un moment, eu 100 ans. Un rien me mettait dans tous les états: j'étais si maussade et si irascible que personne ne pouvait m'endurer. Je n'avais aucun cœur au travail: rien ne me tenait et la moindre chose me fatiguait tellement que la vie ne me disait plus rien. Il y a deux ans, je souffris de sciatique sur tout le côté gauche, à partir de la hanche. Mon médecin attribuait la chose à mes nerfs. Je pris Kruschen qui me fit un bien énorme. Depuis que j'en prends, je ne suis plus la même personne. Je trouve maintenant que la vie vaut la peine d'être vécue et je fais tout mon travail avec plaisir." — (Mme M. G.)

Dans quatre-vingt-dix-neuf cas sur cent, la cause d'un caractère irascible est la mauvaise santé. Un esprit agité vient d'un organisme aigri — c'est le résultat d'une élimination paresseuse qui permet aux déchets alimentaires de se déposer dans le système et d'empoisonner le sang.

La "petite dose quotidienne" de Kruschen met fin à tout cela, parce qu'elle rend aux organes éliminateurs toute leur activité en leur fournissant l'acide dont ils ont besoin. (r.)

Décorés par George V

Sir Frederick Grant Banting et sir Charles Saunders — MM. Johnston, Lemaire, Roche et Scott

Londres, 5. (S.P.C.) — La liste des honneurs décernés à l'occasion de l'anniversaire de naissance de Sa Majesté George V comporte quatre titres de Pair; cinq titres de baronnet et 54 titres de chevalier. Sept de ces derniers vont aux dominions, dont 2 au Canada, 2 à la Nouvelle-Zélande et 3 à l'Australie.

Parmi les Canadiens honorés, le premier sur la liste est Charles Edward Saunders, qui a réussi à produire quatre variétés de blé: le Marquis, le Ruby, le Reward et le fameux Garnet. L'autre titre de chevalier a été décerné au Dr Banting, qui a découvert l'insuline, le remède contre le diabète. Le Dr Banting a été créé chevalier de la division civile de l'Ordre de l'Empire.

Quatre autres Canadiens ont été créés compagnons de l'Ordre de Saint-Michel. Ce sont: MM. Alexander Johnston, ancien ministre de la Marine; Ernest-Joseph Lemaire, qui depuis 1923 occupe l'emploi de greffier du Conseil Privé et qui, de 1904 à 1912, était secrétaire particulier de sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre; William James Roche, président de la Commission du service civil; M. Duncan Campbell Scott, poète de renom et ancien surintendant des Affaires indiennes.

Feu M. E.-J. Bergeron

Lawrence, Mass., 5.—M. Edouard J. Bergeron, âgé de 68 ans, domicilié 64, rue Irène, est décédé ces jours derniers à l'hôpital de Clover Hill après une brève maladie. Il était natif du Canada, mais habitait les États-Unis depuis trois ans. Il vint du Maine à Lawrence il y a 32 ans et était barbier.

Mort de M. I. Latour

IL ÉTAIT LE PÈRE DU R. P. PROVINCIAL DES CLERCS DE SAINT-VIAEUR

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Israël Latour, survenue à Sainte-Élisabeth de Joliette, après une longue maladie, à l'âge de 78 ans. Il avait épousé en premières nocces Mlle Philomène Beaulieu et en secondes nocces, Mlle Rachel Durand, qui lui survit. Il laisse dans le deuil, outre sa femme, quatre fils, le R. P. Joseph Latour, provincial des Clercs de Saint-Viaur; Charles-Auguste, inspecteur des écoles séparées, d'Ottawa, Arthur et Ovide, cultivateurs de Notre-Dame de Lourdes de Joliette, et quatre filles: les RR. SS. Anne-Philomène, supérieure de l'hôpital St-Paul de Vancouver, Maximille, de l'Institut Bruchési, et Joseph-Israel, du couvent de Saint-Tite, et Mme Philippine Béard.

Les funérailles auront lieu mercredi matin, 6 juin, à 11 heures, (heure solaire), à Sainte-Élisabeth, à l'arrivée du train du Canadien-National, qui quittera la gare Moreau, à 9 heures, et Joliette à 10 h. 20.

Le Devoir offre ses condoléances au R. P. Latour et à sa famille.

Assemblée conservatrice

Une importante assemblée conservatrice aura lieu demain soir, le 6 juin, à 8 heures précises, à la salle Girard, 4245, rue Saint-André, près de Rachel. Le Dr Sylvio Lafortune, président actif de l'Association conservatrice de Mercier, présidera.

Plusieurs orateurs conservateurs porteront la parole entre autres, M. A. Lafleur, député de Verdun; M. Paul Sauvé, député des Deux-Montagnes; M. Joseph O. Renaud, ancien député de Laval; M. J.-O. Renaud, fils; MM. Redmond Hayes, et Raymond Dupuis, de la Jeunesse conservatrice de Montréal.

DUPUIS

Prix très réduits pour ces jolis

CADRES et MIROIRS

Jolis miroirs

panneaux

Environs 8 1/2 x 30 pouces. Belle qualité de

glace anglaise. Cadre de 1 pouce fini vieil

or avec panneaux de couleur. Tableau de

MAXFIELD PARRISH dans le haut.

Prix ord. 4.98. SPECIAL, mercredi

1.98

Gravures encadrées

la plupart coloriées à la main

Cadre fini polychrome ou vieil or. Dimensions

jusqu'à 11 x 13 pouces dans le lot. Prix ord.

.79. SPECIAL, mercredi, chacune

.39

Peintures à l'huile

faites à la main par un artiste canadien

Variété de sujets et diverses dimensions.

Cadre de 1 1/2 pouce concave et fini or brun.

Prix ord. 2.49. SPECIAL

.95

Reproductions de "Poètes sèches"

Sujets variés: lévrier russe —

poupées françaises — oiseaux

du paradis, danseuse espagnole

et autres. Tous encadrés de

passerpartout. Prix ord.

4.98. CHACUNE

1.98

Fac-similés de peintures à l'huile

Choix de paysages, fleurs, fruits, etc. Cadre de 3/4", fini or brun.

Environ 7 x 9 pouces. Chacun

DUPUIS — au troisième (Ste-Catherine)

.19

Commandez par téléphone: Plateau 5151 — Local 202

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président.

A.-J. DUGAL, v.p. et dir.-gér.

ARMAND DUPUIS,